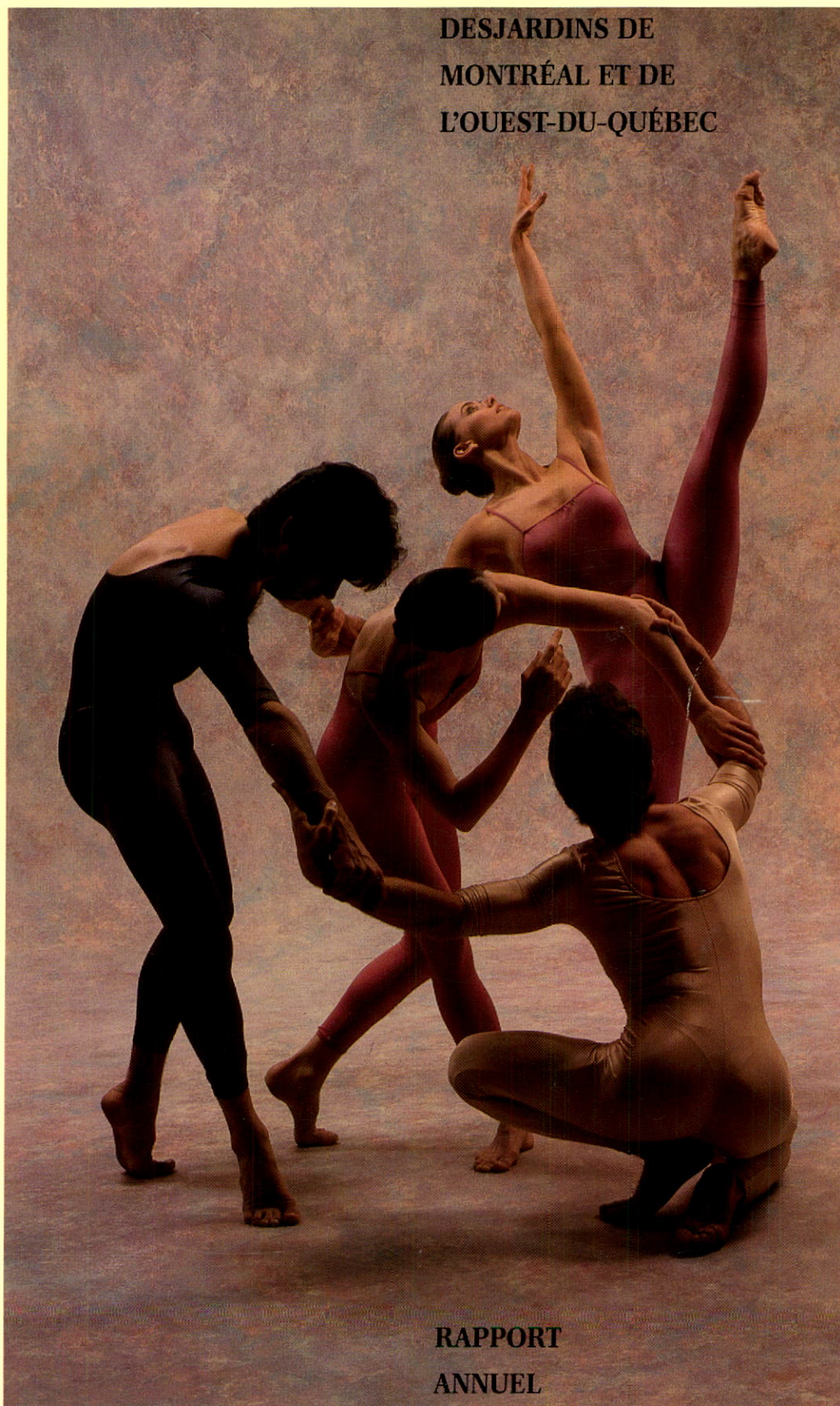


C

FÉDÉRATION  
DES CAISSES  
POPULAIRES

DESJARDINS DE  
MONTREAL ET DE  
L'OUEST-DU-QUEBEC



RAPPORT  
ANNUEL

1986



## Sommaire

1	Faits saillants
3	Message du président
26	Compte rendu du premier vice-président et directeur général—Administration
32	Rapport du vice-président exécutif et chef des opérations
38	Rapport de la Commission de crédit
39	Rapport du Conseil de surveillance
41	Les états financiers
43	Rapport du vérificateur
44	État des résultats par fonds
46	Bilan par fonds
48	État des trop-perçus avant répartition et de la réserve générale
49	Notes aux états financiers
53	Bilan social
58	Statistiques des caisses affiliées
60	État consolidé de l'actif et du passif par secteur
63	Membres dirigeants
64	Cadres supérieurs

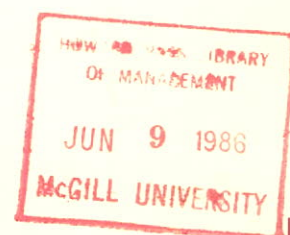
«La concertation est l'un des traits caractéristiques de l'entreprise coopérative. Association de personnes avant d'être une association de capitaux, la formule coopérative puise toute sa richesse dans les relations qui s'établissent entre ses membres et l'entreprise elle-même.» Guy Bernier

---

## FAITS SAILLANTS

pour l'exercice terminé  
le 28 février 1986  
(en milliers de dollars)

Actif	1 920 686 \$
Revenus d'intérêt et dividendes	171 136 \$
Frais d'intérêt	120 088 \$
Trop-perçus	13 073 \$
Capital et réserves	124 689 \$
Actif des caisses affiliées	8 568 748 \$
Dû aux membres des caisses affiliées	7 220 140 \$
Nombre de membres des caisses affiliées	2 055 978
Nombre de caisses affiliées	329





De gauche à droite: MM. Guy Bernier, président et chef de la direction, François Richard, premier vice-président et directeur général-Administration, et Pierre Barnès, vice-président exécutif et chef des opérations.

---

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Depuis quelques années déjà, nous profitons de notre assemblée générale annuelle pour vous proposer un thème de réflexion qui soit en rapport avec les valeurs coopératives. C'est ce thème qui donne le ton au présent message et c'est de lui que s'inspirent le rapport annuel de la Fédération et celui qui est proposé aux caisses affiliées. Il est présent, tout au long de l'année, dans nos interventions publiques, dans la publicité institutionnelle de la Fédération et dans les messages que je suis invité à livrer aux caisses affiliées, de même que dans bon nombre des articles de *L'entre-gens*.

Ce thème, c'est celui de la «concertation», qui guidera cette année notre examen des valeurs coopératives en regard de la mentalité et des besoins qui caractérisent notre époque.

Après avoir tenté de cerner brièvement ce que représente pour nous l'idée de concertation, j'examinerai, dans cette perspective, les événements de l'année écoulée et je vous dresserai une vue d'ensemble du présent exercice financier.

### **Sous le signe de la concertation**

Pour moi, l'idée de concertation est liée au vécu quotidien de la coopération : quand des gens ont décidé de s'unir, de se solidariser pour répondre à un besoin commun, il leur reste à s'entendre, c'est-à-dire à se *concerter*, sur les moyens à prendre pour y arriver. Il appartient alors à chacun de faire sa part, de jouer son rôle et d'assumer ses responsabilités dans un ensemble cohérent.

Alors que la notion de solidarité évoque l'entraide ou la force au sein d'un groupe, celle de concertation nous reporte plutôt aux concepts d'organisation et de planification; elle nous ramène à l'idée de *concert* et donc d'harmonie, qui naît de la préoccupation qu'a chacun de s'acquitter au mieux de ses fonctions au sein de «l'orchestre». Se concerter, c'est s'entendre, c'est agir *de concert*... sous la direction d'un maestro. La concertation nous invite donc à repenser notre conception du leadership et notre définition de l'autonomie; elle nous incite au partage et elle permet de mettre en relief les avantages du groupe et de l'action collective.

La concertation s'intègre donc tout naturellement au vécu d'une coopérative dans la mesure où elle est d'abord source d'inspiration. Chaque membre du groupe puise des idées et une énergie nouvelles au contact des autres, ce qui favorise une prise de conscience individuelle et collective qui débouche sur une meilleure compréhension.

La concertation est aussi source d'action. Forts d'un sentiment et d'un idéal communs, les membres du groupe mettent en commun leurs ressources,

et la synergie qui en résulte rend l'effort collectif plus productif que la somme des efforts individuels.

La concertation devient alors source de dépassement au sein du groupe, où chacun peut atteindre de meilleurs résultats et aspirer à une plus grande évolution.

La concertation est donc source d'harmonie entre l'individu et le groupe, entre la Fédération et les caisses, entre celles-ci et leur milieu. Il est donc vrai de dire que tout accomplissement, personnel et collectif, humain et matériel, passe par la concertation.

### **Un contexte favorable mais incertain**

Les événements que je veux passer en revue sont le fait d'une entreprise dynamique et florissante; le bilan financier est encourageant à la fois pour la Fédération et pour les caisses affiliées, et il est sans aucun doute le fruit d'un effort collectif et concerté.

Mais il reste primordial que nous tirions du passé les leçons de l'avenir. C'est donc à la lumière de ce que nous avons réalisé sous le signe de la concertation que nous établirons les conditions de notre croissance et de notre force de demain, dans un esprit de concertation plus lucide et mieux articulé.

Les caisses populaires sont tributaires de l'économie du Québec, qui emprunte elle-même son souffle et son rythme à l'économie du Canada, laquelle subit, à son tour, l'influence de notre puissant voisin du Sud.

Au-delà de toutes les considérations portant sur les facteurs les plus divers, depuis le taux de chômage, le coût de l'énergie et la vulnérabilité du dollar jusqu'aux spéculations en cours sur les effets du libre-échange et de la déréglementation, il me semble que nous devons prêter une attention particulière aux dettes publiques.

Il me paraît en effet significatif, en même temps que lourd de menace pour l'avenir, de voir les efforts déployés par notre gouvernement fédéral pour tenter de nous convaincre qu'il réalise un tour de force extraordinaire en contenant le déficit budgétaire en deçà de la marge psychologique des 30 milliards de dollars. Toutes proportions gardées, la même chose peut d'ailleurs être dite du gouvernement du Québec.

Le fait reste, aussi brutal soit-il, que 20,6% des impôts des particuliers ne servent qu'au financement de la dette publique; que nous sommes une société qui, selon toute apparence, vit singulièrement au-dessus de ses moyens; et que les gouvernements semblent manquer du courage politique nécessaire pour

réviser des programmes mis sur pied durant les années 1970, alors qu'une économie vigoureuse, gonflée artificiellement par une inflation de plus de 10%, laissait croire aux gouvernants que la possibilité d'imposer les citoyens était illimitée. Il est d'ailleurs inquiétant de constater combien la population réagit mal à des compressions budgétaires ne visant qu'à contenir des déficits qui se répercuteront, tôt ou tard, sur les taux d'intérêt.

Aussi l'expérience malheureuse qu'ont connue certaines banques canadiennes doit-elle nous faire réfléchir sur l'importance d'établir un bon équilibre financier au sein de nos entreprises coopératives. La force de nos deux millions de membres et la diversité de nos actifs et de nos passifs, qui compensent le fait que nous évoluons dans une économie limitée au territoire du Québec, jouent en notre faveur. Par ailleurs, notre expérience vieille de quatre-vingt-cinq ans et une gestion de plus en plus rigoureuse nous permettront de remplir toujours mieux notre rôle dans nos collectivités respectives.

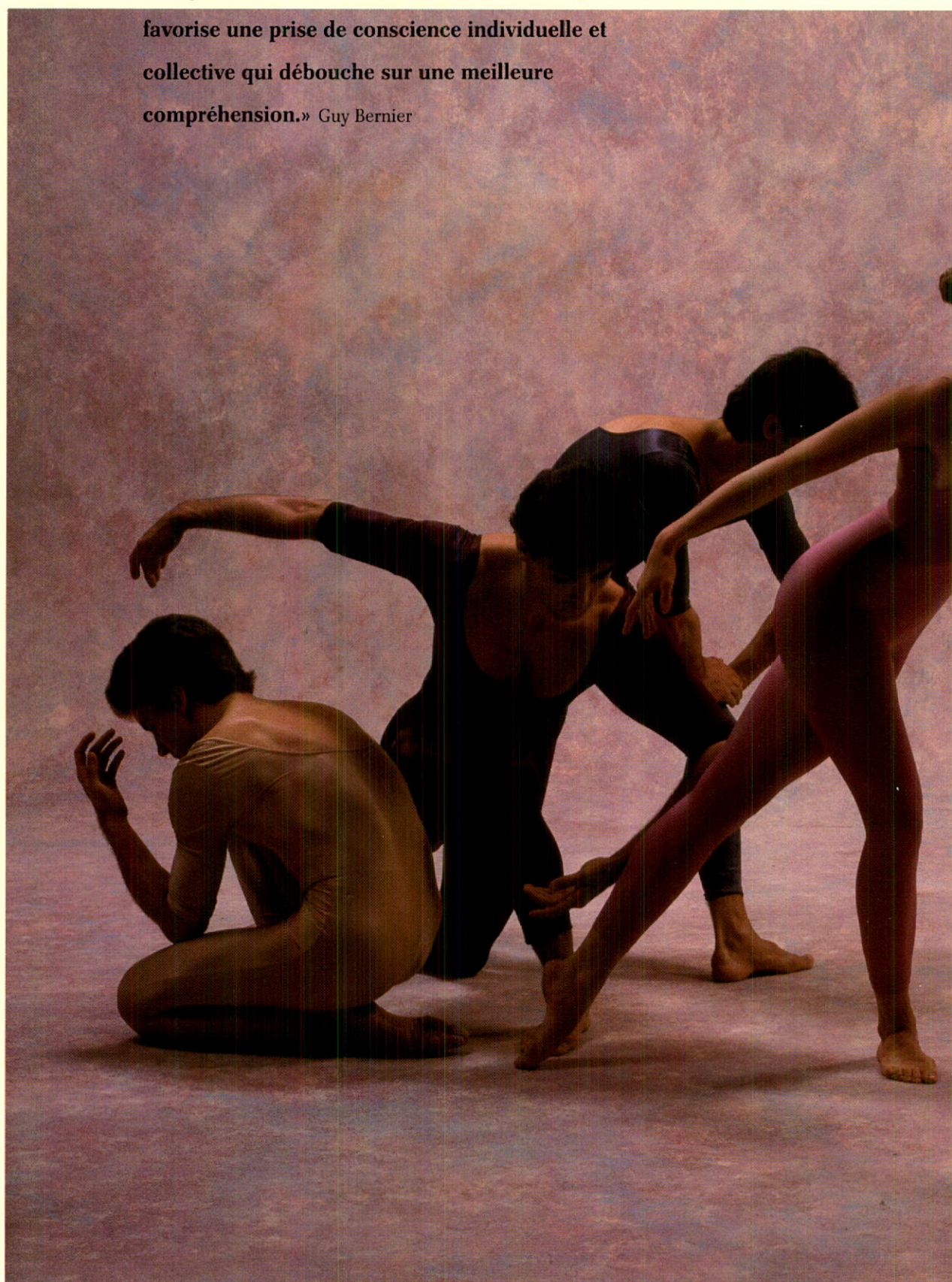
Tout compte fait, au cours de l'année 1985, si nous avons su tirer parti d'une situation fortement concurrentielle établie dans une conjoncture favorable, c'est parce que nous avons mis en place les conditions nécessaires à l'exercice d'une concertation efficace entre la Fédération et ses caisses affiliées, par le biais des mécanismes de participation, de fonctionnement, de communication et de négociation déjà existants.

### **Des mécanismes de participation**

La participation responsable, qui est une condition essentielle à toute démocratie, est également une exigence de base de la vie coopérative. Comme dans un bouillon de culture, la participation se développe quand les mécanismes qui la favorisent sont capables de motiver les personnes concernées et de mobiliser les ressources de chacun.

La Commission d'étude sur le décloisonnement, la Commission de planification stratégique, celle qui se penche sur le rôle de l'administrateur, celles qui étudient les problèmes reliés à la rémunération ou celle des mises en candidature, le Comité de vérification, le Comité des interventions aux assemblées annuelles du Mouvement Desjardins, le Comité d'étude sur le crédit commercial: voilà autant d'organismes qui favorisent la participation et qui mobilisent les dirigeants de la Fédération, lesquels font à leur tour appel, à l'occasion, à la compétence de leurs collègues des caisses affiliées. Après avoir produit des rapports d'étape, la Commission sur la loi et les règlements et la Commission sur le partage des responsabilités demeurent en attente d'un

«La concertation est d'abord source d'inspiration. Chaque membre du groupe puise des idées et une énergie nouvelles au contact des autres, ce qui favorise une prise de conscience individuelle et collective qui débouche sur une meilleure compréhension.» Guy Bernier







nouveau mandat, bien que la seconde se soit récemment vu confier la tâche d'apporter la contribution de notre Fédération au contenu du Congrès des dirigeants du Mouvement Desjardins qui se tiendra à Montréal l'automne prochain.

La Commission d'étude sur le décloisonnement, créée en avril 1985, illustre peut-être mieux que toute autre la volonté qui règne, au sein du Conseil d'administration, de connaître les préoccupations des caisses affiliées et les orientations qu'elles souhaitent prendre dans le contexte financier actuel. La très forte participation des dirigeants des caisses aux rencontres organisées lors d'une tournée de secteurs et la richesse des opinions qu'ils ont exprimées ont permis à la Commission, dans les recommandations qu'elle a faites au Conseil d'administration, de refléter les consensus qui s'étaient dégagés lors de cette consultation.

Les administrateurs de la Fédération sont conscients du fait que la majorité des caisses populaires affiliées font face à la concurrence la plus vive et qu'elles ont donc des besoins particuliers, dont celui de demeurer à la fine pointe de l'évolution technologique. Elles ont entre autres besoin de systèmes informatiques qui leur permettront de s'adapter facilement et rapidement à la mise en marché de nouveaux produits et services, sans pour autant augmenter leurs coûts d'opérations au point de leur faire perdre leurs avantages sur le plan de la concurrence.

La Fédération investit donc beaucoup d'énergie, par le biais de ses ressources humaines, dans la refonte de ce système. Nos contributions se situent d'ailleurs à de nombreux niveaux : identification des besoins des caisses populaires, définition des systèmes à mettre au point, participation à la validation des nouveaux systèmes et coordination de leur implantation.

Nous suivons ce dossier de très près afin que les besoins des caisses soient pleinement satisfaits, dans des délais raisonnables.

### **Des mécanismes de fonctionnement**

La croissance du volume des transactions enregistrées dans les caisses, la création de nouvelles activités et les orientations stratégiques de la Fédération avaient donné lieu à un déséquilibre entre certaines vice-présidences, imposant peu à peu un état de fait qui ne correspondait plus à l'ancien organigramme ni aux relations d'autorité qu'il reflétait. La création d'une vice-présidence exécutive et direction des opérations s'est donc imposée, laquelle s'ajoute désormais à la première vice-présidence et direction générale—Administration.

Toutes deux relèvent directement du président et chef de la direction. Ainsi, deux vice-présidences seniors et neuf vice-présidences contribueront dorénavant à renforcer les centres de décisions et à identifier les rôles clefs de la Fédération, aussi bien dans ses relations avec ses caisses affiliées qu'avec l'extérieur.

En vertu de la macro-structure de la Fédération, la vice-présidence et secrétariat général se trouve directement rattachée au président et chef de la direction et c'est d'elle que relèvent dorénavant «Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec» ainsi que le Service à l'habitation. Soulignons que la vice-présidence Communications relève également du président et chef de la direction.

### **Des mécanismes de communication**

L'année 1985-1986 aura été marquée, au sein de notre Fédération, par la mise en place de mécanismes de communication appelés à jouer un rôle de première importance sur le plan de la concertation.

Désormais, les gestionnaires et les dirigeants des caisses affiliées seront en mesure d'intégrer aisément leurs activités de communication au processus habituel de la gestion de l'entreprise. Cette fusion devient particulièrement précieuse lorsqu'il s'agit d'établir le bilan social de la Fédération, de le publier dans le rapport annuel et de parfaire l'image de «bon citoyen» de la caisse dans son milieu. Elle prendra en outre une valeur inestimable lorsqu'il s'agira de consolider un tel bilan à l'échelle de la Fédération ou même de la Confédération, car elle nous permettra de nous référer à des schèmes uniformes.

### **L'importance de nos ressources humaines et de la relève**

Pour être réellement efficace, la concertation doit s'établir à tous les paliers et embrasser toutes les facettes de la vie de l'entreprise. Ce principe s'applique à plus forte raison à la gestion des relations de travail, un aspect de l'organisation coopérative qui mérite qu'on lui porte une attention particulière parce que, plus que partout ailleurs, les ressources humaines en sont la principale richesse.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur cette question à quelques reprises, en particulier lors d'une rencontre organisée à l'intention des cadres intermédiaires des caisses populaires du secteur des Monts. J'ai alors insisté sur le fait que «le personnel cadre représente, d'une part, les points d'appui sur lesquels reposent la gestion, les opérations de l'entreprise et l'efficacité du personnel. Mais, d'autre part, il représente aussi la relève et l'avenir des caisses populaires comme du Mouvement Desjardins lui-même».

Il est réconfortant de voir l'enthousiasme et l'ambition qui animent ces

«La concertation est aussi source d'action. Forts d'un sentiment et d'un idéal communs, les membres du groupe mettent en commun leurs ressources, et la synergie qui en résulte rend l'effort collectif plus productif que la somme des efforts individuels.»

Guy Bernier





futurs cadres supérieurs. L'entreprise, j'en suis convaincu, est entre bonnes mains et elle poursuivra sa marche vers des réalisations encore plus grandes, sans se dénaturer, et dans le meilleur des intérêts des membres des caisses.

### **Des mécanismes de négociations**

Le souci que nous avons de nos ressources humaines s'étend naturellement aux conventions collectives, qui déterminent les conditions de travail de nos employés syndiqués.

En octobre dernier, lors de la tribune organisée par la Chambre de Commerce de Montréal, j'ai présenté au monde des affaires un modèle nouveau de relations de travail, que certains ont trouvé audacieux mais qui n'avait d'autre ambition que de se vouloir innovateur et mieux adapté à la conjoncture actuelle.

Il nous est en effet apparu de la plus haute importance de tenter d'adapter le mieux possible nos relations de travail aux aspirations personnelles de nos employés, à la réalité coopérative, à la structure décentralisée du Mouvement Desjardins, aux objectifs reliés à la qualité de la vie en milieu de travail et au contexte actuel particulier de l'après-crise économique.

Fondé sur l'autonomie de la caisse locale, laquelle se trouve aux prises avec les mêmes problèmes que les autres P.M.E. de son milieu, ce modèle a été conçu dans le but d'assouplir les schèmes rigides et souvent sclérosés qui nous sont imposés par les centrales syndicales. Nous voulons par ce biais ramener la négociation aux véritables centres de décision, là où les problèmes se vivent.

Deux événements, survenus au cours de l'année écoulée, ont mis en évidence la nécessité et la puissance de la concertation en regard de notre politique de relations de travail.

Le premier a trait aux conflits de travail qu'ont connus 23 caisses populaires de la région métropolitaine et qui, dans 17 d'entre elles, se sont prolongés pendant près de sept mois.

Les principaux enjeux de ces conflits étaient au nombre de trois : il s'agissait d'abord pour nous de repousser une nouvelle offensive syndicale visant à amener les caisses populaires à négocier à une table centrale, ce que nous estimons être incompatible avec les principes d'autonomie des caisses et de respect des particularités locales. Il importait ensuite de faire accepter aux syndicats une politique de protection de l'emploi qui est étroitement reliée aux impératifs que commandent les changements technologiques. Sur le plan salarial, enfin, les caisses visaient à freiner une escalade à laquelle plusieurs

étaient tenues du fait qu'elles respectaient les conventions collectives en vigueur au moment de la crise. Les autres travailleurs avaient alors dû réviser leurs contrats de travail pour se conformer à la politique des 6% et 5% prônée par le gouvernement fédéral.

Durant cette période difficile, les caisses populaires syndiquées ont défini leurs propres orientations et leurs objectifs de négociation, mais elles se sont entendues pour agir de concert les unes avec les autres et avec la Fédération.

La volonté ferme dont ont fait preuve les caisses touchées par ces conflits de conserver leurs prérogatives dans les négociations, la solidarité témoignée par l'ensemble des caisses affiliées, par leurs membres et même par les «non-membres», l'excellent travail fourni par les cadres des caisses qui étaient en conflit et par les équipes de soutien de la Fédération ont permis d'atteindre ces objectifs dans les négociations. Cette expérience doit donc nous inciter à mettre en place des mécanismes permettant une concertation plus poussée entre les caisses populaires syndiquées et non syndiquées.

#### **La Commission sur les relations de travail**

Le second événement qui me paraît illustrer l'esprit de concertation qui règne chez nous est relié à la publication du rapport soumis par la Commission sur les relations de travail, mieux connu sous le nom de «Rapport de la Commission Beaudry».

Ce rapport contient plus d'une centaine de recommandations, dont un bon nombre ont soulevé des réactions négatives en chaîne dès leur publication. Une lecture attentive du document nous a rapidement fait voir que la philosophie qui sous-tend ces recommandations est à l'opposé de celle qui nous avait guidés dans la rédaction du mémoire que nous avons soumis à cette même Commission.

La Commission Beaudry abordait la question des relations de travail dans une perspective traditionaliste axée sur la confrontation, et elle renonçait à envisager un concept de relations de travail qui favoriserait la concertation, la participation et la responsabilisation des parties en présence. L'approche qu'on a privilégiée dans ce rapport, soit celle du méchant employeur et du bon employé, ne fait qu'accentuer le déséquilibre actuel.

L'ensemble des recommandations que nous avons suggérées dans notre mémoire n'a pas été retenu. Non seulement la Commission met-elle de l'avant de nouvelles contraintes à notre régime de relations de travail déjà trop lourd, mais, et c'est ce qui nous semble encore plus critique, ses recommandations,

«La concertation devient alors source de dépassement  
au sein du groupe, où chacun peut atteindre de  
meilleurs résultats et aspirer à une plus grande  
évolution.» Guy Bernier







si elles étaient acceptées, auraient pour effet de compromettre sérieusement l'orientation des caisses populaires sur le partage des responsabilités entre les parties concernées.

Nous devons donc dénoncer le rapport de la Commission Beaudry, ce que nous avons fait dans un mémoire adressé au ministre responsable tout en informant les caisses de cette réaction.

### **Le poste de directeur de caisse populaire**

À propos des ressources humaines, je dois mentionner ici une importante démarche faite au cours de l'année par notre Fédération, conjointement avec la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec. Nous avons en effet demandé à une firme spécialisée d'étudier la question de l'évaluation et de la rémunération du poste de directeur de caisse populaire.

Si on les compare aux P.M.E., les caisses populaires, qui sont régies par des règlements propres, administrées par un conseil autonome et rattachées à un réseau d'unités indépendantes tout en étant associées sous une même bannière, requièrent de leurs gestionnaires des compétences bien particulières. Et tandis que, dans les succursales d'autres institutions financières, plusieurs composantes de la gestion se trouvent réparties ou centralisées au siège social, ce qui diminue les responsabilités du directeur local, ce n'est pas le cas des caisses populaires.

Les recommandations de la firme *Hay et Associés* ont été acceptées par le Conseil d'administration de la Fédération moyennant certaines modalités d'application. Elles ont été transmises et expliquées aux dirigeants des caisses populaires lors d'une tournée des secteurs. L'accueil que leur ont fait les administrateurs des caisses et les décisions qu'ils ont prises par la suite ont prouvé que la mise en place d'un nouveau système s'imposait.

La politique que se sont donnée les caisses populaires affiliées en matière de rémunération de leur directeur est désormais adaptée au contexte fortement décentralisé des caisses. Elle permet à leurs dirigeants d'évaluer à sa juste valeur le rôle stratégique que joue le directeur à titre de responsable d'une entreprise autonome.

### **Des programmes à l'intention des jeunes**

L'an dernier, l'Année internationale de la Jeunesse nous fournissait l'occasion de réaliser des projets concrets s'adressant à cette catégorie de notre population qui a toujours bénéficié d'une attention particulière de la part du Mouvement Desjardins.

Dans le but d'éviter les programmes temporaires, entrepris avec enthousiasme mais qui se terminent généralement en feu de paille, je vous ai proposé quelques projets qui devraient s'ajouter à la relance de la Caisse scolaire, laquelle joue déjà un rôle capital dans l'éducation à l'épargne. Je suis heureux de dire que le programme «Jeunes dirigeants de caisse populaire», qui vise à élargir la place faite aux jeunes de 18 à 35 ans au sein des conseils d'administration des caisses, a suscité beaucoup d'intérêt chez les jeunes.

Dans une perspective de création d'emplois, je vous avais également proposé le programme «Expérience financière», qui visait à briser le cercle vicieux dans lequel sont enfermés tant de jeunes chômeurs, même diplômés, et qui se traduit par : «pas d'expérience égale pas de travail égale pas d'expérience...».

Ce programme a aussi reçu un accueil favorable. Mais c'est surtout le programme «Jeunes entrepreneurs Desjardins» qui a donné lieu, jusqu'à présent, aux réalisations les plus concrètes. En plus des initiatives particulières qu'ont prises un bon nombre de caisses en adaptant ce programme à leur contexte particulier, il faut mentionner l'action concertée de toutes les caisses populaires du secteur Laval. Le programme de financement d'entreprises appartenant à des jeunes de 18 à 30 ans qu'elles ont mis sur pied, en collaboration étroite avec les jeunes eux-mêmes et des organismes du milieu qui s'en occupent, comme *Engaj Laval*, *Élan Laval* et le *cégep Montmorency*, vise à créer des emplois permanents pour les jeunes.

Des dirigeants et des cadres des caisses populaires se joindront aux conseils d'administration ou de gestion de ces entreprises de jeunes dans le but d'y apporter leur expérience personnelle. Ce projet de financement, dans lequel la Fédération s'est directement engagée à la demande des caisses du secteur et sur lequel elle fonde beaucoup d'espoir, est lié à un autre projet d'incubateur d'entreprises à Laval.

### **La concertation dans sa dimension internationale**

L'année 1985 a vu se resserrer les liens que nous avons noués avec nos collègues mutualistes européens, particulièrement ceux de France. En octobre, une délégation formée de directeurs de caisses populaires et de cadres supérieurs de la Fédération rendait visite à la Fédération du Crédit mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche Comté ainsi qu'à la Fédération du Crédit mutuel de Maine et Loire, avec laquelle nous entretenons des relations privilégiées depuis 1983.

«La concertation est donc source d'harmonie entre l'individu et le groupe, entre la Fédération et les caisses, entre celles-ci et leur milieu. Il est donc vrai de dire que tout accomplissement, personnel et collectif, humain et matériel, passe par la concertation.» Guy Bernier





De l'avis de celles et de ceux qui ont pris part à ce voyage d'études, ce contact avec nos amis mutualistes français a été enrichissant, aussi bien sur le plan du partage des expériences et des préoccupations que sur celui des échanges purement humains.

Au-delà des distances qui nous séparent et de nos mentalités différentes, les situations que nous vivons et les problèmes que nous affrontons de part et d'autre de l'Atlantique sont de même nature. Mis à part les législations et les cultures organisationnelles qui diffèrent, et en dépit des rôles fédératifs et confédératifs particuliers, nous nous sommes rendu compte que les questions relatives à l'appartenance, à la concurrence, au décloisonnement, à la déréglementation, au virage technologique, à la formation du personnel et à l'habitation demandent des réponses semblables.

### **L'habitation, un secteur privilégié de la concertation**

Depuis qu'elles existent, et de par leur volonté de s'enraciner profondément dans leur milieu, les caisses populaires se sont étroitement associées aux projets d'habitation et, pendant longtemps, on les a considérées comme inséparables du prêt hypothécaire.

Nos coopératives d'épargne et de crédit ont dû suivre l'évolution de la société, en même temps que celle des contextes économique et financier qui en sont à l'origine. Le relâchement des liens familiaux, les vagues migratoires qui ont détaché les gens de leur paroisse, de leur village et de leur quartier, le vent de sécularisation qui a ébranlé les valeurs religieuses et culturelles traditionnelles, les changements survenus dans les habitudes des consommateurs et enfin la modification des liens d'appartenance dans les coopératives, attribuable à la poussée du gigantisme et des progrès technologiques, tous ces facteurs, et bien d'autres, ont soulevé la question de la spécificité de la caisse, et de son engagement dans son milieu.

L'habitation demeure selon nous l'un des principaux points de jonction entre la caisse populaire et son milieu. Les perspectives de développement dans ce secteur sont d'ailleurs très vastes. Et l'engagement significatif qu'a pris la Fédération en établissant un réseau de sociétés d'habitation populaires locales a pour but de renforcer le leadership qu'exerce la caisse populaire dans son milieu et de créer ainsi une force nouvelle.

On ne peut dissocier l'amélioration de la qualité de vie d'une société de celle de son habitat. Outre le fait de faire bénéficier le milieu des programmes gouvernementaux en habitation, nous voulons poursuivre notre rôle social

en contribuant activement à améliorer la qualité de vie des gens, en aidant à satisfaire la demande en logement social, en promouvant l'accèsion à la propriété et en développant la formule d'habitation coopérative.

### **Une loi à refondre**

Il y a deux ans, nous avons lancé un appel au Législateur, l'invitant à porter une attention particulière aux demandes que nous lui avons soumises portant sur une refonte de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit. Depuis, de nombreuses discussions ont été engagées entre la Confédération et le ministère des Finances du Québec. Les dernières élections ont quelque peu retardé cette refonte, qui doit être précédée, comme on nous assure qu'on le fera au gouvernement, de modifications urgentes visant à faire disparaître des irritants et à actualiser les pouvoirs de placement des fédérations. Pour le moment, les contraintes actuelles nous obligent à apporter des modifications à notre règlement.

Nous avons besoin d'une loi qui permettra aux caisses populaires et aux fédérations de soutenir la concurrence, de se développer davantage et d'assurer la plus grande sécurité aux fonds que leurs membres leur confient.

### **Une entreprise avant tout**

La mission sociale de la caisse populaire et de la Fédération repose avant tout sur le succès de l'entreprise elle-même, qui doit par conséquent être administrée, gérée et développée au même titre que tout autre type d'entreprise. Ce n'est en effet qu'à partir d'une situation financière saine que nous pouvons concrétiser des projets sociaux.

Les moyens mis en oeuvre pour assurer le plein essor des coopératives ne diffèrent pas tellement de ceux auxquels on a recours ailleurs. Mais c'est dans leur finalité que celles-ci se démarquent des autres institutions financières : plutôt que de chercher à réaliser un profit au bénéfice d'un seul groupe d'actionnaires, elles cherchent à maximiser la rentabilité de l'entreprise au profit de tous ses membres, qui sont à la fois ses propriétaires et ses seuls usagers.

Au cours des cinq dernières années, la Fédération a défini annuellement ses objectifs d'entreprise, en fonction desquels elle a mis à contribution tous ses gestionnaires et ses employés. Elle a aussi invité les caisses à partager certains de ces objectifs, auxquels celles-ci n'ont pas hésité à adhérer. Ses plans d'action et les budgets nécessaires pour les réaliser ont été établis par les dirigeants et soumis à des contrôles trimestriels systématiques. Les écarts existant entre les résultats atteints et les objectifs visés ont été expliqués, et

les mesures qui s'imposaient ont été adoptées.

En sa qualité d'institution financière, la Fédération ne peut faire fi des normes établies qui régissent une saine pratique de gestion et à partir desquelles elle est évaluée en tant que telle. Pour respecter ces normes, elle doit équilibrer son bilan en conservant des titres de première liquidité qui assurent la libre circulation des effets de compensation. Elle doit approvisionner les caisses de fonds qui leur permettront de répondre à leurs besoins en prêts tout en leur laissant une marge de profit intéressante. Elle doit enfin accroître sa réserve générale au rythme de ses engagements et de ceux de ses caisses affiliées.

À titre d'institution de services, elle doit obtenir un rendement suffisant des fonds de liquidité pour couvrir les dépenses d'opérations engendrées par les services nécessaires aux caisses et qu'elles sont en droit d'attendre.

Soulignons toutefois que les services particuliers demandés par un groupe de caisses seulement doivent leur être facturés sur la base de leur utilisation.

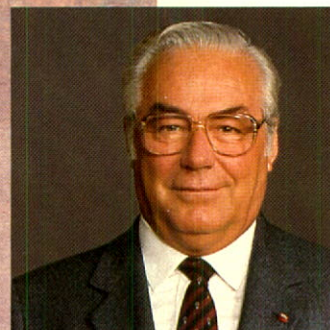
La Fédération s'est efforcée, au cours des dernières années, d'utiliser les instruments existant sur les marchés financiers, autant pour satisfaire les besoins des caisses que les siens propres. Loin de vouloir limiter ses moyens, elle cherche plutôt à les augmenter en soumettant des demandes précises au Législateur et en apportant des modifications à son règlement de régie interne.

La rigueur de la gestion dans les caisses, le contrôle des coûts d'opérations, l'appariement serré des sources et des utilisations de fonds ont marqué cette augmentation significative de la rentabilité. Toutefois, le comportement des taux d'intérêt sur le marché et la concurrence agressive que se livrent les institutions financières dans le domaine des prêts hypothécaires, commerciaux, industriels et institutionnels vont créer des pressions énormes sur la marge bénéficiaire.

Une étude toute récente nous renseigne sur le partage des trop-perçus dans les caisses. Cette étude porte sur un échantillon de 45 caisses des 11 secteurs représentant 60% des caisses qui ont versé des ristournes à leurs membres durant la période allant de janvier 1984 à juillet 1985, ainsi que sur des données colligées des états financiers validés de ces caisses.

Il en ressort qu'elles ont versé, en moyenne, 21% de leurs trop-perçus avant impôts et postes extraordinaires sous forme d'intérêt sur le capital social, 10,4% sous forme de ristournes sur les épargnes, 26,1% sur les prêts et 35,2% à la réserve générale.

Avant répartition, le total des réserves de ces caisses représentait 3,8%





de l'actif alors qu'après, il s'établissait à 4,3%. On peut donc en conclure que les caisses ont fait des efforts louables pour augmenter leur réserve, assurant ainsi une plus grande sécurité aux fonds qui leur sont confiés en même temps qu'elles se procurent une source d'autofinancement plus importante.

Une croissance des prêts de 14,4% et des épargnes de 11,6% pour l'ensemble des caisses de la Fédération indique que les objectifs ont été dépassés dans une mesure de 42,8% et de 13,2%, respectivement, pour l'année se terminant le 28 février 1986. Ces résultats dignes de mention ont été obtenus grâce aux efforts des gestionnaires et des employés des caisses, des membres du Comité consultatif en marketing et de notre vice-présidence Marketing, avec l'appui des dirigeants des caisses et de la Fédération. L'approche *marketing* dans la vente des produits et des services, à peu près méconnue il y a à peine six ans, porte maintenant ses fruits.

### **La planification stratégique**

La rentabilité de nos institutions passe par une approche *marketing* dynamique et novatrice; elle passe également par une gestion rigoureuse, une surveillance attentive du ratio coûts/dépenses administratives, un contrôle des appariements et la productivité du personnel.

Notre époque met cependant en évidence le besoin d'un autre élément qui prendra une importance de plus en plus significative dans l'orientation des entreprises: la planification stratégique.

Il devient évident que l'entrepreneur et le gestionnaire ne pourront plus se contenter d'obéir aux inflexions de la conjoncture, de suivre de près la course des événements, d'observer le comportement des concurrents et la cote quotidienne de la Bourse.

«Comment et où voulez-vous que soit située votre entreprise dans cinq ans?» Voilà une question capitale à laquelle nous devons bientôt être en mesure d'apporter une réponse pour pouvoir établir une bonne stratégie. Cette réponse repose sur une problématique qui doit cerner les forces et les faiblesses de l'entreprise ainsi que les occasions et les menaces qui se présentent. Elle embrasse également un défi stratégique qui prévoit sa position dans le marché et dans les innovations, et qui établit des critères de productivité et des modèles de performance pour ses ressources humaines, financières et physiques. Cette réponse se traduit par un plan stratégique articulé autour de cinq grandes dimensions: les ressources humaines, l'environnement corporatif, le marketing et la technologie, les opérations et la finance.

La Fédération a entrepris cette démarche. Une Commission de la planification stratégique a été formée au sein du Conseil d'administration et une session d'étude sur cette question a été tenue à l'intention de tous les dirigeants. Vous serez informés au cours de 1986 des résultats de ces travaux, effectués avec l'appui d'une firme spécialisée.

### **Conclusion**

La thématique de la concertation rejoint donc l'essence même de nos comportements à l'intérieur de nos structures coopératives fortement décentralisées. Les tenants de l'efficacité peuvent être agacés devant certaines lenteurs décisionnelles; on peut en effet s'étonner de voir le grand nombre de femmes et d'hommes qui influent sur le processus décisionnel de notre Mouvement.

Parce que l'efficacité, en coopération, passe par la concertation, les décisions prises ont d'autant plus de chances d'être les meilleures qu'elles auront été, en cours de discussion, analysées, pesées, jaugées, et même, parfois, complètement transformées.

Parce que les caisses et la Fédération reposent sur des équipes de dirigeants avertis et d'employés responsables qui ont appris à travailler de concert, les quelque deux millions de membres de nos 329 caisses affiliées savent leurs épargnes en toute sécurité. Ils savent également que les services financiers qui leur sont offerts portent la marque de la compétence et de l'efficacité.

La concertation n'est pas seulement un corollaire théorique de la formule coopérative. Elle s'inscrit dans la tradition qui remonte à son fondateur et compte parmi les éléments essentiels de ce que nous appelons la «culture d'entreprise».

Au cours de l'année, nous examinerons les conditions nécessaires à une meilleure concertation sur le plan de nos comportements, et c'est sous ce même angle que nous voulons adapter les valeurs et le discours coopératifs aux réalités socio-économiques actuelles. Sous peine d'en arriver, à brève échéance, à utiliser des mots vides de sens, il me paraît en effet urgent de revoir certains concepts et d'examiner notre discours coopératif en regard de la position des caisses populaires dans l'économie du Québec et de l'évolution de la société dans laquelle nous vivons.

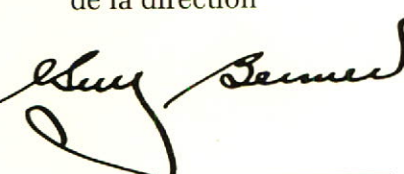
Je tiens, en terminant, à rappeler à votre mémoire le décès d'un éminent Québécois, M. Alfred Rouleau, qui, par son action sociale et sa vision prophétique, a profondément marqué le mouvement coopératif québécois, et en particulier les caisses populaires, durant la Révolution tranquille et les années qui ont suivi. Nous gardons de lui le souvenir d'un homme qui avait une foi

profonde dans la réussite des Québécois.

Je remercie les dirigeants de la Fédération qui, lors des séances du Conseil d'administration et au sein des différents comités et commissions, ont étroitement participé au succès que nous avons connu. Je félicite et remercie également les dirigeants et les gestionnaires des caisses populaires affiliées, qui ont partagé pleinement les objectifs que nous nous étions fixés.

Le président et chef  
de la direction

Je remercie mes collègues de la haute direction ainsi que les cadres et les employés de la Fédération qui ont adhéré aux nouvelles structures en place, lesquelles permettront une utilisation optimale de la compétence de chacun et contribueront à une plus grande efficacité.



Guy Bernier

Enfin, je remercie les employé(e)s des caisses populaires qui ont su préserver l'humanisme qui caractérise notre action dans leurs relations avec les membres.

J'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers et le compte rendu des activités de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec pour son exercice social terminé le 28 février 1986.

### **Bilan consolidé**

L'actif consolidé de la Fédération, au 28 février 1986, est de 1,9 milliard de dollars, ce qui représente une légère augmentation, de l'ordre de 56 millions de dollars, par rapport à l'année précédente. Cette stabilité de l'actif consolidé de la Fédération est due principalement à une réduction de 1% des normes de liquidité, appliquée à partir du 1<sup>er</sup> mars 1985; cette décision a eu pour conséquence de maintenir les dépôts des caisses affiliées au Fonds de liquidité à un niveau similaire à celui de l'année précédente. Par ailleurs, l'augmentation globale des dépôts dans l'ensemble de tous les fonds se chiffre à 87,7 millions de dollars, à laquelle s'ajoute une souscription additionnelle de 8,4 millions de dollars au capital social; les emprunts, qui accusent une baisse de 49,8%, se chiffrent à 52,3 millions de dollars, comparativement à 104,1 millions de dollars au 28 février 1985. Le partage du trop-perçu, voté au cours de la dernière assemblée générale annuelle, a porté la réserve générale de 23,3 millions de dollars à 28,8 millions de dollars.

### **Fonds de liquidité—bilan**

La politique de placements retenue par les administrateurs au regard des normes de liquidité et des responsabilités de la Fédération dans ce domaine se traduit, une fois de plus, par une augmentation des titres du marché monétaire, tandis que le portefeuille d'obligations a été réduit de 50 millions de dollars, passant de 118 millions à 68 millions de dollars en fin d'année.

L'évolution rapide de l'informatique et la nécessité d'utiliser au maximum les capacités de ce nouvel outil de gestion ont fait que la Fédération a investi, selon le plan directeur approuvé par les dirigeants, des sommes importantes dans la conception de programmes informatisés qui sont désormais nécessaires aux prises de décisions et à une saine gestion. Les coûts de ces développements, qui expliquent la variation du poste «immobilisations», sont amortis selon les politiques reconnues dans ce domaine.

Les intérêts versés sur le capital social au cours de la dernière année ont été comptabilisés à titre de «dépenses payées d'avance» afin de respecter les exigences légales en vigueur, et ils font partie intégrante de la rubrique «autres éléments d'actif». Ce poste inclut en outre les intérêts gagnés non perçus, qui totalisent 20,7 millions de dollars, les inventaires, les frais

---

## **COMPTE RENDU DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL— ADMINISTRATION**

différés et les comptes à recevoir.

Les caractéristiques et le rendement reliés au capital social demeurent les éléments de base qui motivent les caisses affiliées à se prévaloir au maximum de la limite de souscription déterminée par l'assemblée générale annuelle. Cette année encore, les caisses y ont souscrit un montant additionnel de 8,4 millions de dollars.

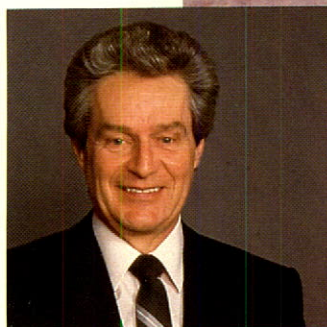
Les dirigeants des caisses affiliées, de même que ceux de la Fédération, sont conscients du fait que cette dernière doit être une institution coopérative financièrement solide pour être en mesure de relever les défis économiques et financiers qui se présentent. C'est dans cette optique qu'en plus d'une souscription au capital social atteignant près de 82,8 millions de dollars, la constitution d'une réserve générale appropriée a également été l'objet, depuis de nombreuses années, d'une préoccupation constante lors du partage des trop-perçus annuels. Cette réserve atteint aujourd'hui 28,8 millions de dollars, soit une augmentation de 5,5 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

#### **Fonds de liquidité—états des résultats pour l'exercice**

Au cours de la dernière année sociale, les revenus d'intérêt et de dividendes du Fonds de liquidité ont accusé une baisse d'environ 9 millions de dollars par rapport à ceux de l'année précédente. Cette situation est attribuable à la baisse des taux d'intérêt dont l'impact s'est fait sentir rapidement en raison de la composition du portefeuille du Fonds de liquidité, dont les titres sont en majorité des valeurs du marché monétaire ayant une courte échéance moyenne.

Même si la politique de versements de suppléments d'intérêt sur une base trimestrielle est toujours en vigueur, ceux-ci n'ont totalisé que 2,4 millions de dollars, comparativement aux 10,3 millions de dollars versés au cours de l'exercice qui s'est terminé le 28 février 1985.

Pour l'année sociale qui s'est terminée le 28 février 1986, un trop-perçu de 6,5 millions de dollars a été réalisé, incluant le paiement anticipé des intérêts sur le capital social auquel s'ajoute l'impact fiscal relié au partage des trop-perçus proposé (13 073 000 \$ - 8 214 000 \$ + 1 672 000 \$). Il est important de souligner qu'après étude et application de la Loi sur l'impôt, un déboursement d'environ 450 000 dollars est prévu pour l'exercice social qui vient de se terminer. Le calcul de l'impôt tient compte de la rémunération versée par anticipation sur le capital social et de la bonification d'intérêt prévue dans le partage proposé. Ce partage permettra de verser un montant de 5,7 millions de dollars à la



réserve, portant cette dernière à 34,5 millions de dollars, soit 2,2% du passif-dépôts de la Fédération. De leur côté, les caisses auront reçu, en plus de l'intérêt sur le capital social, des suppléments et bonifications d'intérêt totalisant 3,2 millions de dollars, comparativement à 13,4 millions de dollars l'année précédente; ces chiffres reflètent l'impact qu'a eu, au cours de l'année, la baisse des taux d'intérêt sur les revenus bruts de la Fédération, qui ont diminué d'environ 9 millions de dollars, comme il a été mentionné précédemment.

La progression de 20% du poste « autres revenus » s'explique principalement par l'augmentation de la contribution des caisses affiliées, laquelle est reliée à leur variation d'actif en cours d'année, ainsi que par la croissance des revenus engendrés par la compensation provinciale.

L'augmentation de la contribution versée à la Confédération inclut une cotisation spéciale reliée aux dépenses informatiques; cette cotisation a été assumée par la Fédération sans avoir recours à une cotisation additionnelle.

#### **Autres fonds**

L'actif du Fonds de dépôts à terme s'est maintenu à un niveau sensiblement similaire à celui de l'an passé; on note toutefois une augmentation de 70 millions de dollars des dépôts des caisses affiliées. La performance des caisses dans le domaine du crédit se poursuit, et l'utilisation qu'elles ont faite des mécanismes de vases communicants mis sur pied par la Fédération leur a permis d'obtenir les fonds nécessaires pour répondre à la demande de prêts de leurs membres; une somme de 629 millions de dollars, enregistrée au 28 février 1986, représente le volume des transactions qui prévalait à cette date.

Les excédents enregistrés pour l'année qui s'est terminée le 28 février 1986 étaient de 3,1 millions de dollars, comparativement à 1,6 million de dollars l'an passé. La décision finale concernant la redistribution de cette somme aux caisses affiliées sera soumise à la présente assemblée.

Bon nombre d'opérations ont eu lieu au Fonds d'investissements Desjardins au cours de la dernière année sociale. La Fédération a souscrit au capital-actions de Fiducie du Québec en vertu de l'engagement qui a été pris envers celle-ci et selon la latitude donnée à la Fédération par les caisses en mai 1981. L'investissement, qui a nécessité un déboursé de 704 446\$, est le dernier prévu aux termes de l'engagement susmentionné, et il nous a permis d'acquérir 5 979 nouvelles actions de cette institution. Lors du refinancement du Complexe Desjardins, la Fédération s'est portée acquéreur de 20 643 actions de Place Desjardins inc. pour une somme de 2 064 300\$; ces actions étaient préalablement

détenues par d'autres institutions du Mouvement Desjardins. Vu la nécessité de procurer à Sécurité Desjardins ltée (Sécur inc.) la capitalisation nécessaire à son bon fonctionnement, et conformément à la latitude donnée lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération, un montant de 5 343 800\$ a été déboursé pour l'acquisition de 53 438 actions de cette institution.

Conformément à la décision prise par ses dirigeants, la Fédération a continué à se départir de ses actions de la Banque Nationale du Canada; les 231 767 actions résiduelles qu'elle détenait ont été vendues pour une somme de 4,2 millions de dollars, et cette opération nous a permis de réaliser un gain en capital de 1,6 million de dollars. La totalité des sommes perçues a été remise aux caisses affiliées, en conformité avec le Règlement.

L'ensemble de ces opérations a donné lieu à une augmentation d'environ 9,2 millions de dollars de l'actif du Fonds d'investissements Desjardins, ce qui a nécessité de la part des caisses une mise de fonds additionnelle de 8,6 millions de dollars. Au 28 février 1986, la participation de ces dernières à ce fonds représentait 0,71 de 1% de leur actif à cette même date, comparativement à une participation de 0,67 de 1% enregistrée au 28 février 1985. Il est à noter que le rendement moyen a été de 9,2%, en regard de 3% l'année précédente. Cette situation s'explique par les dividendes spéciaux de la Société d'Investissement Desjardins, qui ont totalisé près de 2,9 millions de dollars. En incluant le profit de capital réalisé sur la vente des actions de la Banque Nationale du Canada, le rendement du Fonds d'investissements a été de 12,5%, par rapport à 6,3% l'an dernier.

L'actif du Fonds de développement des caisses populaires est demeuré pratiquement inchangé, exception faite d'un investissement supplémentaire d'environ 573 000 dollars consacré principalement au développement du réseau des guichets automatiques. La majorité des prêts et des dépôts aux caisses affiliées faits par la Fédération dans le cadre des différentes politiques régissant ce fonds ont été récupérés au cours de l'année, ce qui représente environ 11,9 millions de dollars. Il est à souligner que le dépôt sans intérêt de 3,5 millions de dollars, effectué à la Corporation de fonds de sécurité lors de la fusion des caisses affiliées avec la Fédération de Montréal des caisses Desjardins, a été remboursé avant la date prévue, qui avait été fixée au 28 février 1987.

Les revenus du Fonds de développement des caisses populaires ont été utilisés de façon à permettre à la Fédération d'assumer les dépenses reliées au réseau des guichets automatiques, à la réalisation de fusions de caisses

et au versement de subventions concernant les franchises imposées par la Corporation de fonds de sécurité. La participation des caisses à ce fonds, qui n'a pas changé depuis sa création, s'établit à 0,2 de 1% de leur actif au 28 février 1986.

La somme de 42,3 millions de dollars déposée par les caisses auprès de la Fédération pour le financement des comptes à recevoir du Centre Desjardins de traitement de cartes inc. (Visa Desjardins) est demeurée stable, conformément aux ententes en vigueur; l'ensemble des revenus d'intérêt encaissés par la Fédération ont été versés intégralement aux caisses, proportionnellement à leur participation à ce fonds et conformément au Règlement.

### **Caisses affiliées**

En date du 28 février 1986, 329 caisses étaient affiliées à la Fédération. Ce nombre représente cinq caisses de moins que l'année précédente. Dans la majorité des cas, la caisse fusionnée a été convertie en un point de service de la caisse fusionnante, ce qui a eu pour résultat de porter à 107 le nombre des points de service offerts par les caisses affiliées sous forme de comptoirs à la fin de février dernier.

Pour la période de douze mois se terminant le 28 février 1986, l'actif des caisses affiliées a augmenté de près de 832 millions de dollars, soit dans une proportion de 10,8%; quant aux prêts sur reconnaissances de dettes et sur hypothèques, ils ont progressé respectivement de 339 millions de dollars et de 517 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 21,6% et de 11,8%. Une progression aussi marquée, soit de l'ordre de 11,6%, a été enregistrée au passif-dépôts, qui se traduit par une augmentation de plus de 752 millions de dollars; l'épargne à terme a augmenté de 600 millions de dollars tandis que l'épargne avec opérations enregistrait une hausse de 133 millions de dollars.

Les actifs consolidés des caisses membres de la Fédération enregistrés au dernier jour de février 1986 totalisent 8,6 milliards de dollars. Les trop-perçus réalisés à cette date sont de 68,1 millions de dollars, comparativement à 48,7 millions de dollars l'année précédente. La réserve générale de l'ensemble des caisses affiliées représente 230,9 millions de dollars, soit une augmentation de 36,7 millions de dollars ou de 18,9% par rapport à l'an dernier. Cette réserve générale consolidée s'établit à 3,2% du passif-dépôts de l'ensemble des caisses affiliées, ce qui représente une progression sensible puisqu'elle était de 3% au 28 février 1985. Cette situation concrétise les efforts fournis et l'orientation prise par les dirigeants des caisses afin de solidifier la structure



financière de leur coopérative d'épargne et de crédit, ce qui représente un élément de sécurité important pour les membres.

### **Rétrospective**

Au cours de la dernière année sociale de la Fédération, des dossiers majeurs ont été étudiés par ses dirigeants et des mécanismes de consultation ont été mis sur pied afin de s'assurer que les décisions devant être prises seraient conformes aux vues des caisses affiliées. C'est dans cette optique qu'une commission d'étude sur le décloisonnement a été créée et qu'un comité consultatif sur la révision du système informatisé des caisses a été mis sur pied avec la collaboration des secteurs.

D'autres dossiers d'ordre pratique ont également eu leur aboutissement; que l'on pense aux nouvelles normes de liquidité appliquées aux comptes d'épargne avec opérations des institutions et des entreprises importantes, à la politique de facturation des produits et services adoptée par la Fédération, aux guichets automatiques intérieurs, à l'assurance-responsabilité civile des administrateurs, dirigeants et professionnels, au remboursement d'hypothèques avec subrogation, etc. Il va de soi que les administrateurs ont maintenu les différents comités et commissions déjà en place de façon à ce que les groupes de travail ainsi constitués puissent étudier en profondeur les dossiers qui se présentent en cours d'année, ce qui permet au Conseil d'administration de prendre des décisions éclairées.

Le premier  
vice-président et  
directeur général  
—Administration

En terminant, je désire remercier les dirigeants de la Fédération, en particulier son président et chef de la direction, monsieur Guy Bernier, les membres de la Direction générale, l'ensemble du personnel ainsi que les dirigeants et les employés des caisses affiliées pour leur collaboration et leur appui tout au cours de l'année qui s'est écoulée.



François Richard

Depuis des décennies, la conjoncture économique du Canada et celle des États-Unis évoluent généralement selon le même profil, malgré les écarts qui les caractérisent. La situation a toutefois été différente au cours de la dernière année. En effet, en 1985, le taux de croissance de l'économie canadienne a dépassé de beaucoup celui de nos voisins du Sud, atteignant 4,5%, alors que la progression enregistrée aux États-Unis n'était que de 2,3%.

La plupart des économistes ont qualifié d'inattendue la performance de l'économie canadienne et les spécialistes croient que l'essor rapide qu'ont connu les secteurs de l'investissement et de la construction de logements a renforcé le marché du travail, ce qui explique la forte augmentation des dépenses de consommation.

Par ailleurs, les statistiques relatives à l'évolution des indicateurs économiques permettent de croire que l'année 1986 a démarré du bon pied aux États-Unis et au Canada. L'analyse de ces indicateurs démontre que le taux d'emploi a fortement augmenté en janvier dernier au Canada. Il s'est en effet créé 129 000 emplois au cours de ce mois, ce qui représente le gain le plus important réalisé depuis la dernière récession. En outre, c'est la première fois, depuis le mois d'avril 1982, qu'on enregistre un taux de chômage inférieur à 10%. Par ailleurs, il faut noter que les mises en chantier et les ventes d'automobiles ont diminué au début de 1986, ce qui a quelque peu terni l'éclat des statistiques relatives à l'emploi.

Quant aux ventes au détail, elles ont augmenté de 10,6% au Canada en 1985. Cette croissance s'explique par un changement survenu dans l'attitude des consommateurs qui, depuis la crise de 1982, faisaient preuve d'une grande prudence dans leurs achats.

Cependant, des faits nouveaux sont venus assombrir ce climat économique porteur d'espoir. Mentionnons, entre autres, la chute spectaculaire du prix du pétrole, l'attaque en règle menée contre le dollar canadien et la présentation, à la fin de février, du budget du gouvernement fédéral, qui vise à imposer des mesures d'austérité. Il est donc à prévoir que l'impact négatif de la fiscalité sur le revenu disponible des Canadiens aura des répercussions directes sur les dépenses de consommation.

Au Québec, on prévoit que l'économie profitera de l'avantage concurrentiel que représente pour nous la valeur amoindrie du dollar canadien. Les économistes estiment en effet que ce facteur favorisera trois secteurs importants : ceux des pâtes et papiers, des minéraux et des produits manufacturés.

---

**RAPPORT DU  
VICE-PRÉSIDENT  
EXÉCUTIF ET CHEF  
DES OPÉRATIONS**

En revanche, les perspectives d'investissement en immobilisations seront comparables à la moyenne canadienne, ce qui représente un fléchissement par rapport à l'année précédente.

Sur la scène financière, la tendance à la baisse des taux d'intérêt devrait se poursuivre au cours des prochains mois et peut-être même des prochaines années. Ces prévisions doivent nous inciter à la prudence, car elles peuvent se traduire par une compression de la marge bénéficiaire entre le rendement des actifs et le coût des passifs, autant pour les caisses affiliées que pour la Fédération.

À la Fédération, nous avons toutes les raisons de nous réjouir des résultats atteints au cours de notre dernier exercice financier. Et parce que nous avons enregistré une progression soutenue, nous devons maintenant faire face à des impératifs de croissance qui nécessiteront la mobilisation de toutes les énergies disponibles.

La tournée des secteurs que nous venons de terminer portait sur l'un de ces impératifs, à savoir le levier financier de la Fédération et de notre groupe. Nous nous permettons d'y revenir encore une fois, et de rappeler qu'il faut que nous puissions verser à la réserve générale le maximum du trop-perçu réalisé. Cette action concertée nous permettra de faire état d'une situation financière comparable à celle des autres entreprises qui oeuvrent dans le même secteur d'activités.

Nous savons que, dans le passé, les caisses populaires avaient comme objectif de maintenir une réserve générale équivalant à 3,5% du passif constitué par les dépôts des membres. Ce niveau étant presque atteint dans l'ensemble des caisses, nous devons maintenant viser un objectif commun de 5%. À ce stade-ci, nous pouvons affirmer que nous entendons accorder au levier financier une importance capitale.

Au cours des prochains exercices financiers, nous nous fixerons également comme objectif d'atteindre une croissance équilibrée du bilan, en augmentant le passif-dépôts au même rythme que l'actif. Pour ce faire, les caisses devront continuer d'être dynamiques dans la cueillette des dépôts, particulièrement celles qui font des affaires dans des milieux propices à l'épargne. Ce n'est qu'ainsi que notre groupe continuera à se développer en respectant la formule coopérative dans son sens le plus strict. Il est donc important que nous adoptions sans délai des mesures fermes et énergiques pour atteindre un meilleur équilibre dans ce domaine.

Notre deuxième priorité portera sur les relations entre les caisses affiliées et la Fédération. À notre avis, il est primordial que le personnel de la Fédération demeure attentif aux besoins des caisses, et tous les employés, tant ceux des caisses que ceux de la Fédération, doivent être prêts à relever de nouveaux défis. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous entendons favoriser la promotion du personnel des caisses pour combler des postes à la Fédération. Cette orientation se veut l'amorce d'un échange de personnel réciproque et fructueux entre les caisses affiliées et leur Fédération.

### **Revue des opérations**

#### **Les prêts**

Cette année encore, l'augmentation du volume des prêts consentis reflète la présence de plus en plus forte des caisses populaires sur les marchés commercial et institutionnel. En effet, le nombre des dossiers soumis à la Fédération a presque doublé par rapport à l'an dernier, non seulement en quantité, mais aussi en termes de dollars prêtés. Soulignons que les prêts hypothécaires, qui représentent environ 60% des dossiers soumis à la Fédération, demeurent le principal cheval de bataille des caisses populaires en matière de crédit. Globalement, la vice-présidence Crédit a étudié, au cours de la dernière année, des prêts totalisant 1,5 milliard de dollars, comparativement à 910 millions pour l'année précédente.

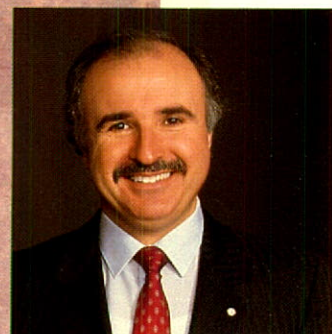
L'expérience des caisses affiliées dans ce marché relativement spécialisé ne cesse de croître, et nous continuons à répondre à une très forte demande de prêts.

#### **Les systèmes informatiques**

La dernière année a été marquée par beaucoup d'éléments importants qui visaient à renforcer la structure organisationnelle en place afin d'améliorer la qualité des services offerts par l'informatique.

La création de la vice-présidence Systèmes et de la direction du Service aux usagers internes illustre bien cette volonté que nous avons de mettre l'informatique au service des usagers de la Fédération. Dans cette optique, l'année qui s'est écoulée a vu la finalisation du plan directeur informatique qui nous a permis de déterminer nos grandes orientations et de planifier nos activités pour les trois prochaines années.

Nous avons mis l'accent sur la décentralisation du traitement des données afin de permettre aux usagers la prise en charge progressive de la gestion de leurs informations. À titre d'exemple de l'effort fait en vue de fournir aux



usagers les outils nécessaires à cette gestion, mentionnons la mise en place du système de gestion des ressources humaines et de la paye.

L'informatique rejoint désormais l'ensemble des usagers. Pour la Fédération, il s'agit là d'un défi de taille, que nous avons voulu relever sans toutefois prendre de risques indus. Nous sommes cependant plus que jamais décidés à nous tenir au fait des derniers développements dans l'usage des technologies déjà éprouvées et qui se sont avérées rentables dans ce secteur.

### **Les finances**

Dans le cadre du dernier exercice financier, deux facteurs méritent qu'on leur porte une attention particulière : la réduction de la norme minimale de liquidité des caisses populaires et le levier financier de notre groupe.

Le premier mars 1985, le seuil minimum de la liquidité réglementaire que les caisses affiliées devaient maintenir au Fonds de liquidité passait de 10% à 9%, tandis que le plafond était réduit de 14% à 13%. Cette diminution permettait aux caisses de rentabiliser davantage leur actif tout en conservant des réserves liquides confortables par rapport aux autres institutions financières.

Il convient également de souligner le fait que deux dossiers importants ont été résolus grâce à la concertation des fédérations et de la Confédération, réalisée par le biais du Comité consultatif crédit-finance. Le premier portait sur l'application d'une nouvelle norme qualitative à la structure des placements des fédérations qui a conduit, entre autres, à l'élimination de certains titres non admissibles. Cette opération a fourni l'occasion à une fédération comme la nôtre, c'est-à-dire très active sur le marché monétaire, d'améliorer la qualité de son portefeuille et d'éviter les effets désagréables que la crise des liquidités bancaires a pu entraîner chez d'autres investisseurs. Quant au second dossier, qui portait sur la capitalisation Desjardins, c'est-à-dire sur le levier financier, et qui a été inspiré par les recherches de la Confédération, il nous a permis d'identifier le besoin d'une croissance continue des réserves générales dans les caisses et les fédérations.

Enfin, il est intéressant de noter que, au sein du Mouvement, notre Fédération détient à elle seule au-delà de 60% du marché des opérations internationales, un secteur où le volume et les revenus ont continué d'augmenter au cours de notre année financière. Nous continuerons de rechercher la meilleure façon d'appuyer nos caisses dans ce domaine tout en maximisant l'efficacité et la rentabilité de ces opérations. Nous sommes d'ailleurs en mesure d'offrir aux membres des caisses populaires une gamme complète de produits

très concurrentiels sur le marché des opérations internationales dont, entre autres, des marges de crédit en devises étrangères.

### **Les ressources humaines**

Sur le plan des relations de travail, rappelons que les conseillers ont négocié une quarantaine de conventions collectives dans les caisses populaires au cours de la dernière année.

Nous avons par ailleurs fait parvenir aux caisses un guide de gestion du personnel dans le but de répondre aux problèmes concrets soulevés par les cadres des caisses populaires, particulièrement en ce qui concerne la politique de rémunération et les conditions de travail du personnel.

En ce qui a trait au programme *Défi*, conçu dans le but d'offrir des plans de carrière aux cadres des caisses populaires, sa première année d'application a fait ressortir de façon évidente le besoin qu'on avait d'un tel service, et on a constaté que les cadres qui s'en sont prévalus ont pu progresser dans leur carrière.

Soulignons enfin que notre programme de primes à l'initiative a permis d'encourager la créativité du personnel des caisses populaires et de la Fédération. Plus de 700 suggestions ont été présentées au cours de l'année, et un grand nombre d'employés ont reçu des primes pour leur «créativité».

### **Le marketing**

Les dirigeants et le personnel des caisses affiliées sont conscients de la vive concurrence que se livrent les institutions financières, tant sur le marché de l'épargne que sur celui du prêt. Il faut à ce propos mentionner que les banques à charte avaient, au cours des années 1970, axé leur développement sur le secteur international, délaissant ainsi le marché des particuliers que les caisses populaires ont pour leur part bien servi, grâce à leur présence et à leur engagement dans leur milieu. Mais ces institutions sont revenues en force sur notre territoire alors que d'autres intervenants, comme les banques étrangères, y étaient déjà. On se trouve donc en présence d'une offre de services qui excède largement la demande, et c'est dans ce contexte difficile que les caisses populaires ont oeuvré au cours des dernières années.

Nous tenons par ailleurs à souligner que nous sommes fiers de l'effort fourni par les caisses populaires affiliées dans le cadre de la campagne REÉR qui s'est terminée le 1<sup>er</sup> mars dernier. Les objectifs ont été atteints dans une mesure de 135%, soit 37% de plus que l'an dernier. Trois raisons majeures expliquent cet énorme succès : une vaste campagne publicitaire axée sur l'affichage

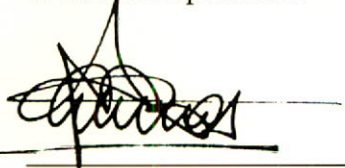
de taux très concurrentiels, une solide promotion interne destinée à appuyer le personnel des caisses populaires, et des efforts de sollicitation soutenus.

Pour ce qui est des guichets automatiques, notre engagement dans l'innovation technologique se traduit par la mise en place de services facilement accessibles aux membres des caisses populaires. Ainsi, l'installation de guichets automatiques de type *distributeur d'argent* dans deux dépanneurs membres d'une importante chaîne d'alimentation témoigne de notre souci de diversifier non seulement le matériel disponible, mais aussi les endroits où il peut être utile aux membres des caisses populaires. Quant au projet expérimental de *télébanking*, nous suivons de très près le travail des spécialistes, de façon à permettre aux caisses d'être à l'avant-garde de cette technologie qui évolue à un rythme inouï.

Un nouveau mode de financement a vu le jour au cours de la dernière année; il s'agit de l'hypothèque maritime, appliquée au financement des bateaux de plaisance et autres. Cette initiative répond à une demande grandissante des membres des caisses affiliées ainsi qu'à la volonté de la Fédération de favoriser le marché hypothécaire de ses caisses.

Enfin, il faut souligner la démarche de la Caisse populaire Carrefour Therrien, à Longueuil, qui a obtenu récemment le compte de la Fédération des Producteurs de Cultures Commerciales du Québec; cette dernière compte environ 8 000 membres, qui sont des producteurs de grains québécois, et une ouverture de crédit importante lui a été octroyée en vertu de la Loi fédérale sur le paiement anticipé des récoltes.

Le vice-président exécutif  
et chef des opérations



Pierre Barnès

Il s'agit là d'un geste concret qui témoigne, une fois de plus, du dynamisme des gestionnaires des caisses dans la sollicitation de comptes institutionnels, commerciaux, industriels et agricoles. Il démontre aussi que les caisses populaires et leur Fédération peuvent livrer une chaude concurrence à toute autre institution financière dans ces marchés spécialisés. Il reste beaucoup de chemin à parcourir, mais le succès remporté témoigne de la compétence des dirigeants et des cadres.

Nous tenons à remercier les dirigeants et les membres du personnel des caisses affiliées et de la Fédération du rôle dynamique qu'ils ont joué au cours des années. Ils sont en effet les premiers responsables des nombreux succès que nous connaissons, et sans l'apport de ces femmes et de ces hommes, la croissance remarquable de notre groupe n'aurait été qu'un vœu pieux.

Au nom de mes collègues, MM. Jean-Pierre Désy, Jean Larose, Claude Lyonnais et Yves Malo, il me fait plaisir de vous présenter notre rapport pour l'exercice social se terminant le 28 février 1986.

Nous vous invitons à prendre connaissance du tableau comparatif des prêts autorisés apparaissant à l'annexe au rapport annuel.

Comme vous pourrez le constater, vos commissaires de crédit ont consenti des prêts importants afin de satisfaire la demande toujours grandissante de prêts personnels, hypothécaires, commerciaux et institutionnels faite auprès des caisses affiliées.

Au cours de l'exercice social 1985-1986, nous avons tenu 41 assemblées et nous avons participé à quatre assemblées conjointes.

En plus de l'étude des demandes de prêts présentées par les caisses affiliées, nous nous sommes particulièrement intéressés aux dossiers suivants :

- la Fédération face aux contraintes d'approvisionnement de fonds;
- le levier financier de la Fédération et de ses caisses affiliées;
- l'octroi de prêts spéciaux dans des situations exceptionnelles.

Nous avons dû autoriser des prêts spéciaux aux caisses affiliées qui ont connu des sorties de fonds inhabituelles à la suite de conflits de travail. À cet effet, nous avons demandé à la vice-présidence senior Technique et Gestion des caisses populaires de prévoir des mécanismes pour venir en aide aux caisses qui ont connu des problèmes de liquidité. Au cours de l'année, les commissaires de crédit ont également sollicité l'intervention de cette vice-présidence pour les caisses qui démontraient des problèmes évidents de gestion de fonds.

Nous avons demandé aux différentes instances concernées de nous soumettre des rapports périodiques, ce qui nous a permis de suivre l'évolution de ces dossiers.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les personnes-ressources de la vice-présidence Crédit pour la collaboration et l'appui qu'elles nous ont apportés lors de nos assemblées.

---

**RAPPORT DE LA  
COMMISSION  
DE CRÉDIT**

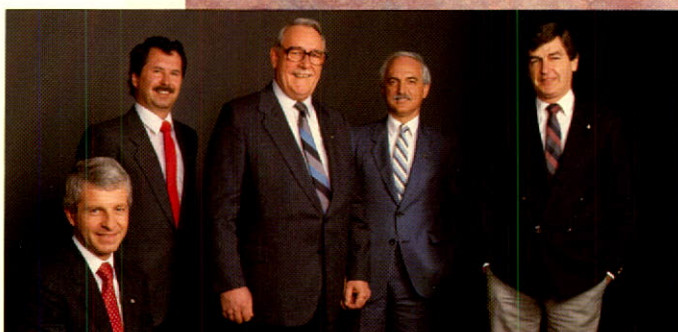
Le président,



---

Raymond Tremblay





Les commissaires de crédit  
De gauche à droite: MM. Yves Malo, secrétaire, Jean-Pierre Désy, commissaire, Raymond Tremblay, président, Claude Lyonnais et Jean Larose, commissaires.



Les conseillers de surveillance  
De gauche à droite: MM. Jean G. Chaput, président, Pierre A. Brisebois, conseiller, et Pierre A. Bourdeau, secrétaire.

---

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de mes collègues, MM. Pierre A. Bourdeau, secrétaire, et Pierre A. Brisebois, conseiller, le rapport du Conseil de surveillance pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 1986.

Votre Conseil de surveillance a tenu cinq réunions; il a participé à quatre assemblées conjointes et à quatre réunions du Comité de vérification.

En cours d'exercice, M. Paul-Yvon LeSage a remis sa démission après quelque dix années de fonctions à titre de conseiller de surveillance. Par ailleurs, M. Marcel Valiquette, qui a siégé au Conseil de surveillance pendant plus de 24 ans, ce qui constitue un précédent, a décidé en mai 1985 de ne pas renouveler son mandat. À ces deux grands coopérateurs, et plus particulièrement à monsieur Valiquette, les membres actuels du Conseil de surveillance disent «merci». Merci d'avoir doté le Conseil de surveillance de la plus importante coopérative d'épargne et de crédit du Québec de principes, de règles d'actions, et d'une crédibilité exemplaire.

Au cours des réunions de notre Conseil, nous avons pris connaissance des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et du Comité

exécutif. Nous nous sommes assurés que les décisions prises étaient conformes à la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit de même qu'aux règlements dont les caisses se sont dotées. Nous avons modifié la procédure en ce qui a trait à la lecture des procès-verbaux, et nous avons eu une rencontre avec la vice-présidence senior Ressources humaines et Marketing et une autre avec la vice-présidence senior Technique et Gestion des caisses populaires. Il y a entre autres été question du système SIC+, des études de marché et du Fonds de développement des caisses populaires.

Des membres du Conseil de surveillance ont été appelés à siéger à différents comités ou commissions : le Comité de vérification, la Commission de planification stratégique, la Commission sur le partage des responsabilités fédérations/Confédération et le Comité des interventions aux assemblées du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

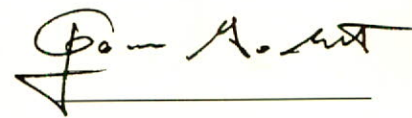
À titre de membres du Comité de vérification, nous avons eu l'occasion de participer au suivi donné au rapport d'inspection de même qu'à celui du programme de vérification du Vérificateur interne.

Quoique nous déplorions la réduction du nombre des assemblées conjointes qui, de dix en 1984, sont passées à quatre en 1985, notre participation y a toujours été très active.

Nous avons participé, conjointement avec les autres dirigeants, à l'établissement des objectifs de la Fédération de même qu'au suivi de ceux qui ont été fixés l'an dernier. Nous sommes intervenus auprès du Conseil d'administration relativement à l'interprétation de l'article 65 du Règlement de la Fédération. En étudiant les procès-verbaux des réunions du Conseil de surveillance des années précédentes, nous avons jeté un regard sur son passé en vue de trouver des méthodes et des politiques plus efficaces pour répondre aux attentes des caisses tout en restant fidèles à notre mission. Enfin, nous avons établi une politique concernant notre position face aux modifications apportées au Règlement.

En conclusion, à la lumière des sondages que nous avons effectués et des registres que nous avons consultés et après avoir discuté avec le Vérificateur interne, les inspecteurs-vérificateurs de la Confédération et les membres du Comité de direction, nous sommes d'avis que la Fédération est actuellement très bien administrée et très bien gérée.

Le président,



Jean-G. Chaput

---

**LES ÉTATS**

**FINANCIERS**

pour l'exercice terminé  
le 28 février 1986



---

## Rapport du vérificateur

Aux membres de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Nous avons vérifié l'état des résultats par fonds, l'état des trop-perçus avant répartition et de la réserve générale de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, pour l'exercice terminé le 28 février 1986 ainsi que le bilan par fonds à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

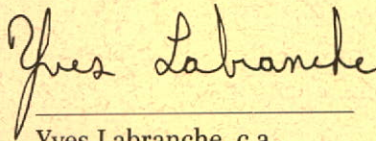
---

## LES ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé  
le 28 février 1986

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fédération au 28 février 1986 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Secteur inspection  
et vérification



---

Yves Labranche, c.a.  
La Confédération  
des caisses populaires et  
d'économie Desjardins  
du Québec

Lévis,  
le 31 mars 1986

**État des résultats par fonds**  
pour l'exercice terminé le 28 février 1986  
(en milliers de dollars)

**LES ÉTATS  
FINANCIERS**

pour l'exercice terminé  
le 28 février 1986

	Total des fonds		Fonds de liquidité	
	1986	1985	1986	1985
<b>Revenus d'intérêt et dividendes</b>				
Encaisse	1 726 \$	1 605 \$	1 726 \$	1 605 \$
Placements				
Titres du marché monétaire	70 439	52 018	46 470	42 808
Dépôts	9 462	11 110	4 720	7 599
Obligations	8 066	13 973	7 375	13 393
Parts sociales	14 624	16 270	14 620	16 266
Actions	4 463	1 475	17	5
	107 054	94 846	73 202	80 071
Prêts				
Caisses affiliées	60 856	65 320	25	208
Autres	1 500	2 213	274	415
	62 356	67 533	299	623
Financement inter-fonds	0	0	( 1 580)	382
	171 136	163 984	73 647	82 681
<b>Frais d'intérêt</b>				
Dépôts				
Caisses affiliées	81 630	66 114	19 349	20 304
Supplément d'intérêt aux caisses affiliées	2 423	10 262	2 423	10 262
Autres	26 422	26 325	78	21
	110 475	102 701	21 850	30 587
Emprunts	9 613	10 027	280	107
	120 088	112 728	22 130	30 694
<b>Revenus nets (pertes nettes) d'intérêt</b>	51 048	51 256	51 517	51 987
<b>Autres revenus</b>				
Contributions des caisses affiliées	11 119	9 574	11 119	9 574
Commissions et autres	21 908	17 117	17 159	13 970
Gain sur disposition d'actions	1 629	1 884	—	—
	34 656	28 575	28 278	23 544
<b>Revenus nets d'intérêt et autres revenus</b>	85 704	79 831	79 795	75 531
<b>Autres frais</b>				
Personnel	27 307	25 223	27 307	25 223
Contribution à la Confédération	12 324	10 183	12 324	10 183
Autres frais d'administration Local	25 518	22 323	21 371	19 469
	3 561	2 629	3 561	2 629
Subventions aux caisses affiliées	1 965	1 479	—	—
Participation inter-fonds	0	0	203	33
	70 675	61 837	64 766	57 537
<b>Trop-perçus avant impôts</b>	15 029	17 994	15 029	17 994
Impôts sur le revenu				
— exigibles	2 160	1 547	2 160	1 547
— reportés	( 204)	1 333	( 204)	1 333
	1 956	2 880	1 956	2 880
<b>Trop-perçus avant répartition de l'exercice</b>	13 073 \$	15 114 \$	13 073 \$	15 114 \$

Fonds de dépôts à terme		Fonds d'investissements Desjardins		Fonds de développement des caisses populaires		Fonds Visa Desjardins	
1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985
— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
23 969	9 210	—	—	—	—	—	—
1 995	764	—	—	—	—	2 747	2 747
497	389	173	173	21	18	—	—
—	—	4	4	—	—	—	—
—	—	4 443	1 464	3	6	—	—
<b>26 461</b>	<b>10 363</b>	<b>4 620</b>	<b>1 641</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>2 747</b>	<b>2 747</b>
60 373	64 605	—	—	458	507	—	—
1 226	1 798	—	—	—	—	—	—
<b>61 599</b>	<b>66 403</b>	—	—	<b>458</b>	<b>507</b>	—	—
843	( 1 068)	59	64	678	622	—	—
<b>88 903</b>	<b>75 698</b>	<b>4 679</b>	<b>1 705</b>	<b>1 160</b>	<b>1 153</b>	<b>2 747</b>	<b>2 747</b>
53 226	39 474	6 308	3 589	—	—	2 747	2 747
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>26 344</b>	<b>26 304</b>	—	—	—	—	—	—
79 570	65 778	6 308	3 589	—	—	2 747	2 747
9 333	9 920	—	—	—	—	—	—
<b>88 903</b>	<b>75 698</b>	<b>6 308</b>	<b>3 589</b>	—	—	<b>2 747</b>	<b>2 747</b>
0	0	( 1 629)	( 1 884)	1 160	1 153	0	0
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	4 749	3 147	—	—
—	—	1 629	1 884	—	—	—	—
—	—	1 629	1 884	4 749	3 147	—	—
0	0	0	0	5 909	4 300	0	0
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	4 147	2 854	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1 965	1 479	—	—
—	—	—	—	( 203)	( 33)	—	—
0	0	0	0	5 909	4 300	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

**Bilan par fonds**  
 au 28 février 1986  
 (en milliers de dollars)

**LES ÉTATS**  
**FINANCIERS**

pour l'exercice terminé  
 le 28 février 1986

	Total des fonds		Fonds de liquidité	
	1986	1985	1986	1985
<b>Actif</b>				
Encaisse	120 641 \$	58 288 \$	120 641 \$	58 288 \$
Placements				
Titres du marché monétaire	585 610	692 959	556 310	517 231
Dépôts	241 049	126 715	57 333	67 499
Obligations (note 3)	70 493	122 544	68 376	118 374
Parts sociales	147 926	144 873	144 809	144 809
Actions	52 474	46 924	344	307
	1 097 552	1 134 015	827 172	848 220
Prêts				
Caisses affiliées	630 203	595 609	286	187
Autres	12 993	15 962	3 296	5 214
	643 196	611 571	3 582	5 401
Autres éléments d'actif				
Immobilisations (note 4)	10 447	9 602	6 730	5 895
Intérêts courus et autres (note 5)	48 850	51 306	34 494	34 706
Financement inter-fonds	0	0	( 36 610)	( 14 642)
	59 297	60 908	4 614	25 959
	1 920 686 \$	1 864 782 \$	956 009 \$	937 868 \$
<b>Passif</b>				
Dépôts				
Caisses affiliées	1 296 888 \$	1 221 338 \$	681 095 \$	683 647 \$
Autres	274 324	262 199	337	469
	1 571 212	1 483 537	681 432	684 116
Emprunts (note 6)	52 325	104 118	925	1 118
Autres éléments de passif				
Chèques et autres effets en transit, valeur nette	134 740	130 188	134 740	130 188
Intérêts courus et autres	37 720	34 109	14 223	9 616
	172 460	164 297	148 963	139 804
Capital et réserves				
Capital social (note 7)	82 788	74 363	82 788	74 363
Trop-perçus avant répartition	13 073	15 114	13 073	15 114
Réserve générale	28 828	23 353	28 828	23 353
	124 689	112 830	124 689	112 830
	1 920 686 \$	1 864 782 \$	956 009 \$	937 868 \$

Signé pour le Conseil  
 d'administration

Président et chef  
 de la direction

Premier vice-président  
 et directeur général-  
 Administration



Fonds de dépôts à terme		Fonds d'investissements Desjardins		Fonds de développement des caisses populaires		Fonds Visa Desjardins	
1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985
— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
29 300	175 728	—	—	—	—	—	—
138 000	10 000	3 452	3 452	—	3 500	42 264	42 264
—	2 020	1 921	1 921	196	229	—	—
—	—	3 117	64	—	—	—	—
—	—	52 035	46 522	95	95	—	—
167 300	187 748	60 525	51 959	291	3 824	42 264	42 264
629 067	582 698	—	—	850	12 724	—	—
9 697	10 748	—	—	—	—	—	—
638 764	593 446	—	—	850	12 724	—	—
—	—	—	—	3 717	3 707	—	—
12 613	15 192	102	341	1 197	623	444	444
21 426	15 746	1 413	521	13 771	( 1 625)	—	—
34 039	30 938	1 515	862	18 685	2 705	444	444
840 103 \$	812 132 \$	62 040 \$	52 821 \$	19 826 \$	19 253 \$	42 708 \$	42 708 \$
494 840 \$	425 305 \$	60 525 \$	51 958 \$	18 164 \$	18 164 \$	42 264 \$	42 264 \$
273 987	261 730	—	—	—	—	—	—
768 827	687 035	60 525	51 958	18 164	18 164	42 264	42 264
51 400	103 000	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
19 876	22 097	1 515	863	1 662	1 089	444	444
19 876	22 097	1 515	863	1 662	1 089	444	444
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
840 103 \$	812 132 \$	62 040 \$	52 821 \$	19 826 \$	19 253 \$	42 708 \$	42 708 \$

**État des trop-perçus  
avant répartition et de  
la réserve générale**  
pour l'exercice terminé  
le 28 février 1986  
(en milliers de dollars)

**LES ÉTATS  
FINANCIERS**

pour l'exercice terminé  
le 28 février 1986

	1986	1985
<b>Trop-perçus avant répartition</b>		
Solde au début de l'exercice	15 114 \$	9 985 \$
Répartition		
▪ Réserve générale	( 5 475)	( 4 441)
▪ Intérêt sur le capital social	( 8 593)	( 5 633)
▪ Supplément d'intérêt sur le capital social	( 2 148)	( 1 127)
▪ Ristournes	( 1 014)	—
Impôts sur le revenu récupérés	2 116	1 216
	0	0
Trop-perçus avant répartition de l'exercice	13 073	15 114
Solde à la fin de l'exercice	13 073 \$	15 114 \$
<b>Réserve générale</b>		
Solde au début de l'exercice	23 353 \$	18 912 \$
Affectation des trop-perçus	5 475	4 441
Solde à la fin de l'exercice	28 828 \$	23 353 \$

---

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé  
le 28 février 1986  
(en milliers de dollars)

---

### Note 1.

#### Statut

La Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec a été fondée le 27 juin 1924 suivant la Loi des syndicats coopératifs. Elle est une fédération de caisses régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec.

---

### Note 2.

#### Conventions comptables

- a) La Fédération administre les dépôts des caisses affiliées dans des fonds distincts, tel qu'il est prévu à son Règlement de régie interne, soit: fonds de liquidité, de dépôts à terme, d'investissements Desjardins, de développement des caisses populaires et de Visa Desjardins.
- b) Placements
- Obligations  
Les obligations sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du rendement d'origine. Cette méthode a pour effet de maintenir constant le rendement d'une obligation jusqu'à l'échéance.  
Lorsque des titres sont vendus, la différence entre le prix de vente et le coût amorti est comptabilisée selon la méthode du résultat différé et amorti. Cette méthode consiste à amortir les gains et pertes réalisés sur la durée non encore échue du placement vendu.
  - Autres placements  
Les autres placements sont comptabilisés au coût ou à la valeur de réalisation nette advenant une baisse permanente de valeur. Le gain ou la perte sur disposition de ces placements est imputé aux résultats de l'exercice.
  - Actions  
La valeur au marché des actions n'est pas indiquée étant donné que ces placements ne sont pas transigés sur le marché financier.
- c) Prêts  
Les prêts sont présentés, déduction faite de toute provision pour tenir compte des pertes prévues. Cette provision pour créances douteuses est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.
- d) Immobilisations  
Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants:

---

	Taux
Bâtiment	2,5%
Mobilier et équipement	10% et 20%
Équipement informatique	20% @ 33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> %
Améliorations locatives	10% @ 33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> %

---

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé  
le 28 février 1986  
(en milliers de dollars)

<b>Note 3.</b>						1986	1985
<b>Obligations</b>							
	Un an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	<b>Total</b>	<b>Total</b>
Obligations émises ou garanties par:							
Le Canada	305 \$	47 109 \$	— \$	698 \$	12 264 \$	<b>60 376 \$</b>	88 451 \$
Les provinces	112	283	175	2 776	526	<b>3 872</b>	20 374
Les municipalités, hôpitaux ou commissions scolaires	19	39	20	—	—	<b>78</b>	75
Les compagnies	66	186	662	357	1	<b>1 272</b>	4 255
Les coopératives	1 397	400	—	196	—	<b>1 993</b>	2 732
Les institutions du Mouvement Desjardins	—	1	1 921	—	—	<b>1 922</b>	3 942
	1 899	48 018	2 778	4 027	12 791	<b>69 513</b>	119 829
Profits et pertes différés						<b>980</b>	2 715
						1 899 \$	48 018 \$
						2 778 \$	4 027 \$
						12 791 \$	<b>70 493 \$</b>
							122 544 \$

La valeur estimative au marché des obligations s'élève à 69 423 \$  
(1985: 113 243 \$)

<b>Variation du compte «profits et pertes différés»</b>		1986	1985
Solde au début de l'exercice—pertes		<b>2 715 \$</b>	319 \$
Pertes nettes différées de l'exercice		<b>64</b>	3 491
		<b>2 779</b>	3 810
Amortissement de l'exercice		<b>(1 799)</b>	(1 095)
Solde à la fin de l'exercice—pertes		<b>980 \$</b>	2 715 \$

<b>Note 4.</b>				
<b>Immobilisations</b>	1986			1985
	Coût	Amortissement de l'année	accumulé	Valeur nette
<b>Fonds de liquidité</b>				
Terrain	119 \$	— \$	— \$	119 \$
Bâtiment	1 246	31	380	866
Mobilier et équipement	3 329	308	2 192	1 137
Équipement informatique	5 590	755	2 805	2 785
Améliorations locatives	3 791	511	1 968	1 823
	14 075	1 605	7 345	6 730
<b>Fonds de développement des caisses populaires</b>				
Mobilier et équipement	59	13	26	33
Équipement informatique	3 070	513	994	2 076
Améliorations locatives	2 477	470	869	1 608
	5 606	996	1 889	3 717
	19 681 \$	2 601 \$	9 234 \$	10 447 \$
				9 602 \$

---

**Note 5.****Autres éléments d'actif**

Ce poste comprend de l'intérêt payé d'avance sur le capital social pour un montant de 8 214 \$ (8 593 \$ en 1985), alors que la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit stipule que le paiement de ce type d'intérêt est un élément de la répartition des trop-perçus qui doit être statué par l'assemblée générale.

---

---

**Note 6.****Emprunts**

Les emprunts auprès des différentes institutions financières se détaillent comme suit:

	1986	1985
<b>a) Fonds de liquidité</b>		
▪ Caisse centrale Desjardins du Québec Emprunt, taux d'intérêt de 13,88%, garanti par de l'équipement informatique d'une valeur nette aux livres de 925 \$, remboursable par versements mensuels de 28 \$ capital et intérêt et par un versement final de 610 \$ en août 1987.	925 \$	1 118 \$
	<b>925</b>	<b>1 118</b>
<b>b) Fonds de dépôts à terme</b>		
▪ Caisse centrale Desjardins du Québec Marges de crédit pouvant atteindre 207 108 \$, taux d'intérêt pondéré de 11,06%, échéances variant jusqu'en mai 1989. Des titres du marché monétaire d'un montant de 18 000 \$, des obligations d'une valeur nominale de 32 575 \$ et des prêts aux caisses affiliées d'un montant de 102 078 \$ garantissent ces marges de crédit.	51 400	103 000
▪ Autres institutions Marges de crédit pouvant atteindre 54 500 \$, garanties par des titres du marché monétaire d'un montant de 22 000 \$ et des obligations d'une valeur nominale de 12 100 \$.	—	—
	<b>51 400</b>	<b>103 000</b>
	<b>52 325 \$</b>	<b>104 118 \$</b>

---

**Note 7.****Capital social**

À la fin de l'exercice, le nombre de parts sociales souscrites et payées est de 16 557 617 (14 872 539 en 1985) réparties entre 329 caisses affiliées (334 en 1985). La valeur nominale des parts sociales est de cinq (5) dollars. Un membre ne peut posséder un nombre de parts sociales supérieur à 1½% de son passif-dépôts au dernier jour de février de l'année précédente.

---

---

**NOTES AUX ÉTATS****FINANCIERS**

pour l'exercice terminé  
le 28 février 1986  
(en milliers de dollars)

---

**Note 8.****Opérations avec les institutions du Mouvement Desjardins**

Trois cent vingt-neuf (329) caisses sont affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, elle-même affiliée à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Les autres institutions du Mouvement Desjardins sont possédées et/ou contrôlées majoritairement par la Confédération, les onze (11) Fédérations et leurs caisses affiliées.

Les principales opérations conclues avec les caisses affiliées sont décrites séparément au bilan par fonds et à l'état des résultats par fonds.

Les soldes des principaux postes du bilan au 28 février ainsi que le résultat des opérations conclues avec les autres institutions se détaillent comme suit:

---

**NOTES AUX ÉTATS****FINANCIERS**

pour l'exercice terminé  
le 28 février 1986  
(en milliers de dollars)

	1986	1985
<b>Bilan</b>		
Encaisse (solde créditeur)	( 845)\$	12 738 \$
Placements	304 719	317 982
Prêts	4 349	4 454
Autres éléments d'actif	5 989	7 133
Emprunts	52 325	104 118
Chèques et autres effets en transit, valeur nette	38 960	102 515
Autres éléments de passif	2 429	6 124
<b>Résultats</b>		
Revenus d'intérêt et dividendes	23 764 \$	21 339 \$
Frais d'intérêt	9 506	9 987
Autres revenus	9 457	7 950
Autres frais	5 145	5 075

---

**Note 9.****Engagement**

Contrats de location.

La Fédération s'est engagée en vertu de contrats de location s'échelonnant jusqu'en 2005. Le total des paiements minimums futurs exigibles se détaille comme suit:

années	locaux	équipements
1987	958 \$	793 \$
1988	967	632
1989	966	580
1990	893	370
1991	887	273
1992 à 2005	11 863	766

La Fédération doit aussi payer une portion des taxes et des frais d'exploitation pour les locaux loués. Ces frais totalisent 1 129 \$ pour l'exercice 1986 (1 067 \$ en 1985).

---

**Note 10.****Situation comparative**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de l'exercice terminé le 28 février 1986.

---

Bien avant que le monde des affaires ne découvre, par le biais d'un courant de pensée né récemment aux États-Unis, les bienfaits de l'engagement social, les caisses populaires Desjardins se préoccupaient du mieux-être des collectivités, et cela depuis leurs tout débuts.

On pourrait avec raison prétendre que la mission sociale d'une entreprise de nature coopérative comme la nôtre comporte une large part de responsabilités envers les nombreux milieux dans lesquels évoluent ses 329 caisses populaires affiliées. Nous sommes d'ailleurs tous convaincus qu'il est de notre devoir, en tant qu'institution financière, de jouer notre rôle de « bon citoyen » au sein de la communauté. Et, sur ce chapitre, l'année 1985 ne fait pas exception, bien au contraire.

Le présent bilan social marque un progrès sur les précédents en ce sens qu'il est le premier à tracer un portrait d'ensemble de l'engagement social des caisses et de la Fédération, établi à partir d'un questionnaire envoyé aux caisses affiliées.

L'inventaire des réponses que nous avons obtenues, ajouté à celui des activités de la Fédération, témoigne de la vitalité des caisses populaires ainsi que de leur souci de promouvoir les valeurs coopératives et d'affermir leur présence dans leurs milieux respectifs.

Aussi, outre nos activités habituelles de représentation sociale comme le Téléthon de la Paralyse cérébrale, le Salon de la Jeunesse, celui des Aînés, etc., nos efforts et nos contributions ont été cette année dirigés en majeure partie vers quatre groupes bien précis : les jeunes, les personnes âgées, les organismes communautaires et institutionnels, et enfin les dirigeants et les membres de notre personnel.

### **Les jeunes**

L'engagement du Mouvement Desjardins envers la jeunesse est pour ainsi dire proverbial, et il se concrétise entre autres par la *Caisse scolaire*, le *Concours international des jeunes*, le matériel éducatif et de nombreux autres projets.

L'Année internationale de la jeunesse aura en outre été pour nous l'occasion d'affermir cet engagement et de faire écho à l'appel lancé en mars 1985 par le président du Mouvement Desjardins, M. Raymond Blais.

C'est ainsi qu'en mai dernier, lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération, le président, M. Guy Bernier, proposait aux délégués réunis un plan d'intervention intitulé *Les Programmes Jeunesse Desjardins*,

et qui comporte quatre volets :

- Embauche de jeunes sans expérience;
- Jeunes Entrepreneurs Desjardins;
- Jeunes Dirigeants Desjardins;
- La Caisse scolaire.

L'adhésion spontanée et volontaire des caisses affiliées à ces programmes démontre l'intérêt qu'elles portent à la jeunesse et leur désir de répondre, dans toute la mesure du possible, à ses besoins.

Quelques données statistiques traduisent bien, quoique sommairement, l'engagement des caisses envers ce groupe : plus de 100 des caisses populaires qui ont répondu au questionnaire que nous leur avons soumis sur l'engagement social et communautaire ont embauché des jeunes de moins de 30 ans en 1985. Au total, ces caisses, de même que la Fédération, ont créé 465 postes, dont une centaine sont permanents.

Toujours en 1985, de nombreuses caisses populaires ont investi des sommes considérables dans la création de fonds destinés à stimuler l'entrepreneuriat chez les jeunes. Bien que les résultats de ces initiatives soient encore fragmentaires, nous savons que des projets de ce type sont en voie de réalisation et que plusieurs centaines de milliers de dollars y seront consacrés en 1986.

Nous pouvons avancer qu'une trentaine de jeunes, au moins, ont eu cette année l'occasion de se familiariser avec la fonction de dirigeant de caisse populaire, ce qui leur a permis de mieux connaître la formule coopérative et de bénéficier d'une tribune qui s'intéresse aux problèmes particuliers des jeunes. Les élections au poste de dirigeant étant échelonnées sur toute l'année, nous avons bon espoir de voir le nombre des *jeunes dirigeants Desjardins* augmenter l'an prochain.

Pour ce qui est de la Caisse scolaire, qui assure depuis nombre d'années une présence en milieu scolaire en favorisant l'éducation à l'épargne, à l'économie et à la coopération chez les jeunes, elle a bénéficié des effets d'une relance en 1985.

Plus de 90 000 élèves de niveau primaire sont régulièrement en contact avec la Caisse scolaire Desjardins sur le territoire de notre Fédération. Ces élèves sont répartis dans plus de 345 écoles et détiennent un compte par l'entremise de plus de 175 caisses.

L'année 1985 aura également vu la diffusion de nouveaux outils pédagogiques destinés aux élèves du primaire et du secondaire. Au total, plus de



15 000 guides pédagogiques portant la signature de la caisse populaire Desjardins ont été distribués dans les écoles de notre territoire et circulent dans plusieurs autres endroits. Si l'on songe que chaque professeur est un agent multiplicateur dans son propre milieu, la diffusion en est considérable.

De plus, notre Fédération a produit, cette année, trois nouveaux documents éducatifs dans le but de permettre aux caisses de continuer d'assurer leur présence en milieu scolaire, particulièrement au niveau secondaire. Il s'agit des guides suivants : *J'apprends à gérer mes affaires*, *Les Coopératives, des entreprises différentes*, et *Les Services*.

Quant au Concours international des jeunes, plus de 143 000 jeunes des niveaux préscolaire, primaire et secondaire ont produit une oeuvre, cette année, dans le cadre de ce programme, ce qui représente un taux record de participation. Plus de 600 écoles de notre territoire ont accepté de participer à ce concours, avec la collaboration de 250 des caisses populaires affiliées.

Quand on sait que l'organisation de cette activité éducative nécessite de longues heures de travail de la part des éducateurs et des responsables de ce concours dans les caisses, ces chiffres n'en deviennent que plus éloquentes. Le Concours international des jeunes, qui met l'accent sur la créativité des élèves, occupe d'année en année une place de plus en plus remarquée et remarquable dans les différents milieux où il est mis en oeuvre.

### **Les personnes âgées**

La Fédération a participé, l'an dernier, à l'organisation de plus de 140 séances d'information sur la planification financière de la retraite. Plus de 3 000 personnes ont assisté à ces rencontres, qui ont été réalisées en collaboration avec un peu plus de 85 organismes et entreprises du milieu.

Sur ce même chapitre de l'information, nous avons, par l'entremise de notre chronique mensuelle *Retraite sur mesure*, assuré notre présence au sein du Journal officiel de la Fédération de l'Âge d'or du Québec.

Conscientes de l'apport considérable des gens du troisième âge à l'essor et au succès des caisses populaires, ces dernières, conjointement avec la Fédération, ont fourni de nombreuses contributions aux activités des centres d'accueil, des clubs de l'Âge d'or et des autres organismes qui les regroupent.

### **Les organismes communautaires et institutionnels**

Si nos efforts et nos contributions en vue de soutenir les organismes communautaires et institutionnels se traduisent le plus souvent par une participation financière qui prend la forme de dons et de souscriptions, il faut également

mentionner l'aide humaine et matérielle appréciable que nous leur apportons. Cette participation, qui est difficilement chiffrable, se traduit entre autres par des prêts de locaux et de matériel divers ainsi que par une contribution en ressources humaines.

En 1985, les contributions financières, humaines et matérielles des caisses et de la Fédération ont atteint près de 1,5 million de dollars, répartis parmi plusieurs organismes, clubs sportifs, groupes culturels et sociaux, commissions scolaires, municipalités, conseils de fabrique et coopératives.

### **Les dirigeants et le personnel**

Si notre Fédération et ses 329 caisses affiliées ont connu en 1985 un tel succès, c'est grâce à la complémentarité du bénévolat des quelque 4 500 dirigeants des caisses et du travail des 7 000 employés et plus que nous regroupons.

En 1985, les dirigeants et les dirigeantes bénévoles ont consacré près de 175 000 heures à des tâches reliées à l'administration de leur caisse populaire, dont près de 8 000 heures à des cours destinés à accroître leurs connaissances de la fonction de dirigeant.

Dans le cadre de leur travail, les employés, par leurs efforts et leur conscience professionnelle, ont contribué à rendre possibles les réalisations sociales et communautaires mentionnées, de même que toutes celles qu'il est impossible de recenser. L'engagement du personnel, de concert avec celui des dirigeants et des gestionnaires, représente une force sociale dont nous avons raison d'être très fiers.

### **L'habitation**

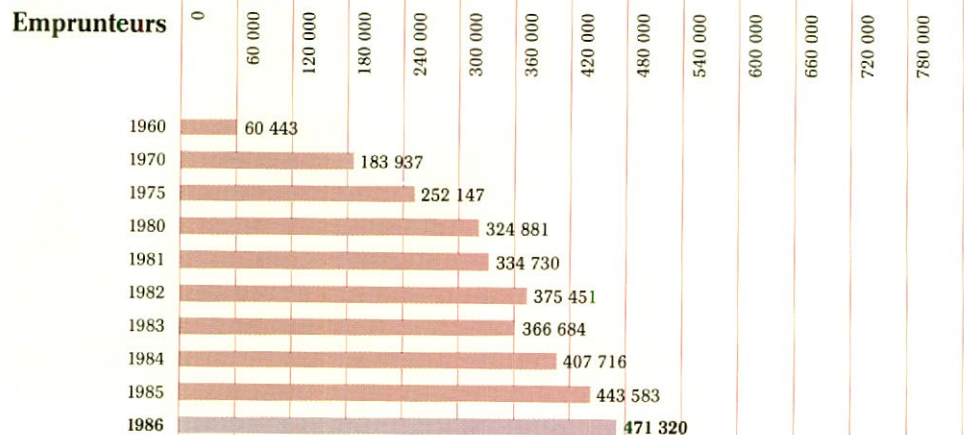
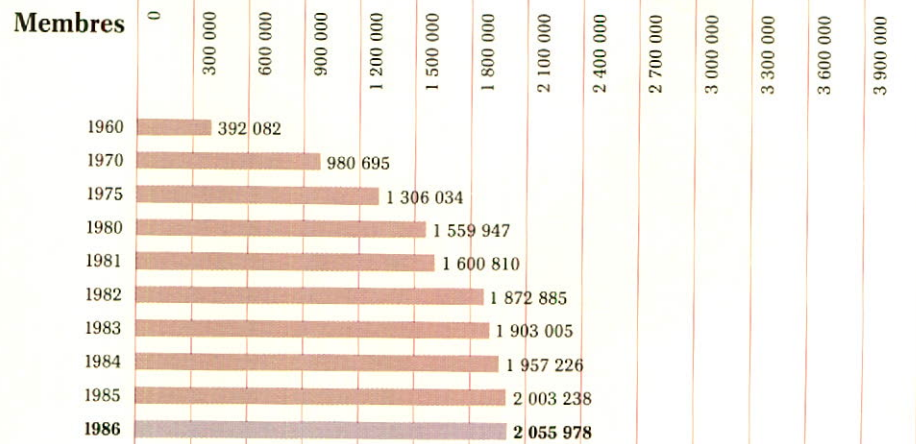
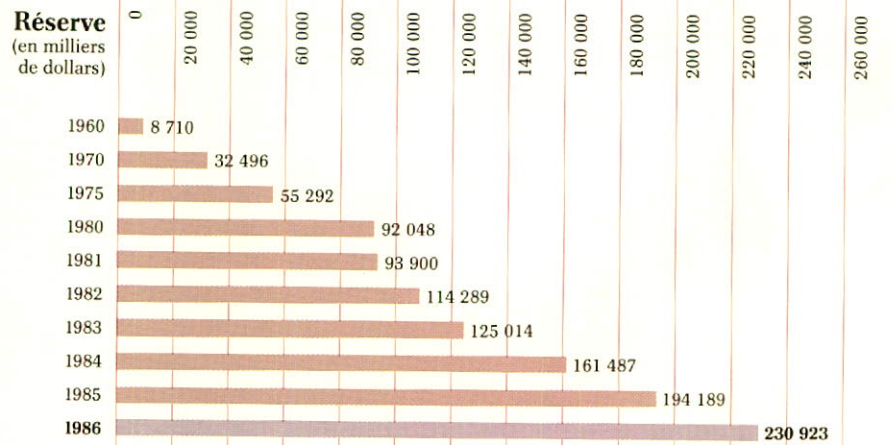
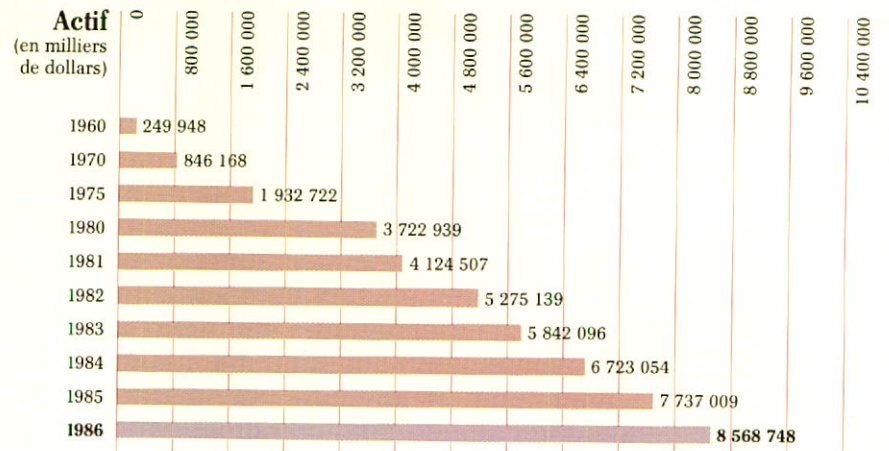
Les projets d'habitation, parce qu'ils permettent entre autres la création d'emplois, sont générateurs non seulement d'un dynamisme économique, mais également, dans une mesure appréciable, d'un dynamisme social, car ils contribuent à consolider les liens existant entre les caisses populaires, leurs membres et la population concernée.

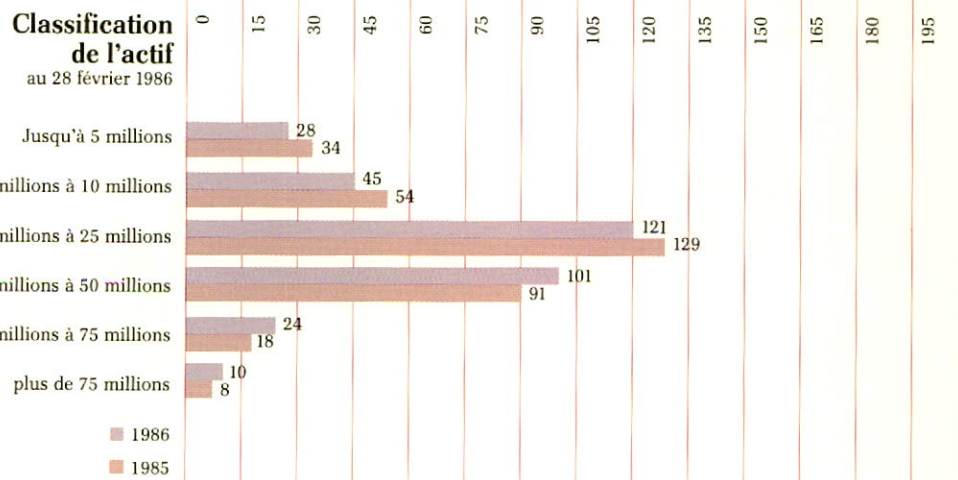
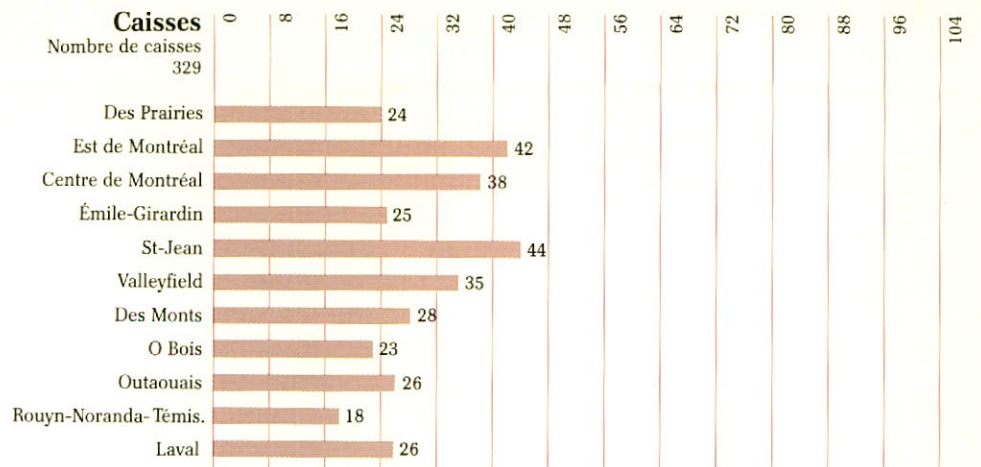
Beaucoup d'autres projets sont prévus pour 1986, et de nombreuses caisses se sont regroupées en société d'*Habitation Populaire Locale* (HPL); elles pourront ainsi accomplir, avec l'assistance technique et professionnelle de *Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec*, leur mission sociale en matière d'habitation. Fortes de l'appui de cet organisme et des services en gestion immobilière et en gestion-conseil qu'il leur offre, les coopératives *Regain de vie*, *À l'ombre-de-la-Montagne*, *Les Ilots Cantin* et *Co-Toît*, pour n'en nommer que quelques-unes, ont pu bénéficier de la vaste

expérience de la Fédération dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif.

Enfin, c'est également en 1985 qu'un projet immobilier de coopérative à capitalisation a vu le jour, qui s'inscrit dans notre recherche constante de solutions aux nouveaux besoins exprimés par les membres des caisses et les gens du milieu.

## STATISTIQUES DES CAISSES AFFILIÉES





**CAISSES AFFILIÉES**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ**  
**DE L'ACTIF ET**  
**DU PASSIF PAR**  
**SECTEUR**

au 28 février 1986  
(en millions de dollars)

	Des Prairies	Est de Montréal	Centre de Montréal	Émile- Girardin	St-Jean
<b>Actif</b>					
Encaisse	95,8 \$	133,2 \$	103,6 \$	86,0 \$	111,9 \$
Placements	86,8	85,0	178,6	67,5	64,9
Reconnaissances de dettes	148,7	206,4	216,9	121,1	294,5
Hypothèques	495,6	716,0	605,1	563,8	623,6
Immobilisations	10,8	18,4	15,2	10,5	13,1
Autres actifs	6,7	9,1	11,0	7,3	10,9
	844,4 \$	1 168,1 \$	1 130,4 \$	856,2 \$	1 118,9 \$
<b>Augmentation annuelle</b>					
Montant	95,8	98,0	101,5	83,6	90,6
Pourcentage	12,8	9,2	9,9	10,8	8,8
<b>Passif</b>					
Épargne avec opérations	143,4 \$	228,6 \$	217,3 \$	152,9 \$	197,0 \$
Épargne stable	189,1	268,4	241,3	157,3	237,9
Épargne à terme	412,1	533,1	515,4	377,6	523,6
Dû aux membres	744,6	1 030,1	974,0	687,8	958,5
Emprunts	36,9	40,1	58,8	95,1	78,8
Autres passifs	24,7	30,5	30,9	22,6	28,8
Trop-perçus de l'exercice courant	6,5	5,8	3,3	4,9	6,1
Trop-perçus de l'exercice précédent	2,2	2,8	3,8	1,6	2,3
Capital social	9,3	21,9	28,4	22,7	18,3
Réserve	20,2	36,9	31,2	21,5	26,1
	844,4 \$	1 168,1 \$	1 130,4 \$	856,2 \$	1 118,9 \$
<b>Statistiques</b>					
Membres	178 312	311 163	258 656	190 790	296 722
<b>Emprunteurs</b>					
Reconnaissances de dettes	25 146	43 091	38 021	25 168	50 125
Hypothèques	11 879	18 139	15 147	13 723	18 069
Total des emprunteurs	37 025	61 230	53 168	38 891	68 194

Valleyfield	Des Monts	O Bois	Outaouais	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Laval	Total 28/02/86	Total 28/02/85	Augmentation	
								Montant	Pourcentage
63,6 \$	82,2 \$	30,0 \$	62,2 \$	16,3 \$	77,3 \$	862,1 \$	965,5 \$	(103,4 )\$	(10,7)%
53,6	48,2	20,0	40,6	8,0	60,0	713,2	634,6	78,6	12,4
160,3	256,5	93,6	215,5	67,9	130,5	1 911,9	1 572,6	339,3	21,6
419,5	432,8	111,9	442,6	65,8	414,5	4 891,2	4 373,6	517,6	11,8
8,6	11,2	3,7	8,4	2,1	9,3	111,3	103,7	7,6	7,3
7,4	8,6	2,8	6,0	1,9	7,3	79,0	87,0	( 8,0)	( 9,2)
713,0 \$	839,5 \$	262,0 \$	775,3 \$	162,0 \$	698,9 \$	8 568,7 \$	7 737,0 \$	831,7 \$	10,8 %
79,1	102,2	32,9	54,6	21,4	72,0	831,7	1 013,9		
12,5	13,9	14,4	7,6	15,3	11,5	10,8	15,1		
106,1 \$	148,3 \$	53,0 \$	132,4 \$	25,7 \$	111,7 \$	1 516,4 \$	1 383,3 \$	133,1 \$	9,6 %
105,8	160,1	47,5	120,7	32,7	145,1	1 705,9	1 687,4	18,5	1,1
368,6	391,2	131,7	316,6	70,9	357,0	3 997,8	3 397,2	600,6	17,7
580,5	699,6	232,2	569,7	129,3	613,8	7 220,1	6 467,9	752,2	11,6
59,1	58,1	6,2	152,3	17,9	27,1	630,4	592,4	38,0	6,4
19,7	20,7	6,5	20,7	3,6	25,3	234,0	244,3	( 10,3)	( 4,2)
7,1	2,6	1,8	3,9	0,8	2,8	45,6	35,4	10,2	28,8
1,0	4,1	1,0	1,9	0,2	1,6	22,5	13,3	9,2	69,2
23,2	33,1	6,5	5,7	4,6	11,5	185,2	189,5	( 4,3)	( 2,3)
22,4	21,3	7,8	21,1	5,6	16,8	230,9	194,2	36,7	18,9
713,0 \$	839,5 \$	262,0 \$	775,3 \$	162,0 \$	698,9 \$	8 568,7 \$	7 737,0 \$	831,7 \$	10,8 %
149 482	215 958	75 865	163 036	39 926	176 068	2 055 978	2 003 238	52 740	2,6 %
28 921	36 309	17 280	31 252	11 172	27 195	333 680	309 917	23 763	7,7
13 752	15 032	5 348	12 581	2 816	11 154	137 640	133 666	3 974	3,0
42 673	51 341	22 628	43 833	13 988	38 349	471 320	443 583	27 737	6,3 %



Les administrateurs, membres du Comité exécutif  
De gauche à droite, au premier plan: MM. Yvon Roberge et Jocelyn Proteau. À l'arrière-plan: MM. Gérard Chabot, Guy Bernier, Gilles Clément, Gilles Lemelin et Yvan Guérin.



Les administrateurs  
De gauche à droite, au premier plan: MM. Serge Lamarche et Léonard Deschamps. À l'arrière-plan: MM. Gilles Bouliane, Benoit Mailhot et Yvon Sabourin.



Les administrateurs  
Au premier plan: M. Paul-Yvon LeSage. De gauche à droite, à l'arrière-plan: MM. Alain Contant, Marcel Gerbeau, Camille Montpetit et Richard La Charité.



Les administrateurs  
De gauche à droite, au premier plan: Mme Andrée J. Gaudet et M. Yves Léonard. À l'arrière-plan: MM. Robert Guerriero, Guy Ménard, Roland Lapointe et Roland Thibodeau.



**MEMBRES  
DIRIGEANTS**

**Conseil d'administration**

- \*Guy Bernier  
\*\*président
- Yves Léonard  
premier vice-président
- \*\*Roland Lapointe  
deuxième vice-président
- \*Gérard Chabot  
secrétaire
- Gilles Bouliane  
administrateur
- \*Gilles Clément  
administrateur
- Alain Contant  
administrateur
- Léonard Deschamps  
administrateur
- Andrée J. Gaudet  
administrateur
- Marcel Gerbeau  
administrateur
- \*Yvan Guérin  
\*\*administrateur
- \*\*Robert Guerriero  
administrateur
- Richard La Charité  
administrateur
- \*\*Serge Lamarche  
administrateur

- \*Gilles Lemelin  
\*\*administrateur
- Paul-Yvon LeSage  
administrateur
- Benoît Mailhot  
administrateur
- \*\*Guy Ménard  
administrateur
- \*\*Camille Montpetit  
administrateur
- \*Jocelyn Proteau  
administrateur
- \*Yvon Roberge  
\*\*administrateur
- Yvon Sabourin  
administrateur
- Roland Thibodeau  
administrateur

**Commission de crédit**

- \*\*Raymond Tremblay  
président
- \*\*Yves Malo  
secrétaire
- Jean-Pierre Désy  
commissaire
- Jean Larose  
commissaire
- Claude Lyonnais  
commissaire

**Conseil de surveillance**

- \*\*Jean-G. Chaput  
président
- Pierre A. Bourdeau  
secrétaire
- Pierre A. Brisebois  
conseiller

**Direction générale**

- Guy Bernier  
président et chef  
de la direction
- François Richard  
premier vice-président  
et directeur général—  
Administration
- Pierre Barnès  
vice-président exécutif  
et chef des opérations
- Jacques L'Abbé  
vice-président senior,  
Technique et Gestion  
des caisses populaires
- Gaétan Couture  
vice-président senior,  
Ressources humaines  
et Marketing
- Yves Tétreault  
vice-président et  
secrétaire général

\*Membres du Comité exécutif.  
\*\*Dirigeants sortant de charge.



La direction générale  
De gauche à droite: MM. Gaétan  
Couture, Jacques L'Abbé, Guy  
Bernier, François Richard, Pierre  
Barnès et Yves Tétreault.

Pierre Robinson  
vice-président, Affaires  
juridiques

Jean-Paul Chartrand  
vice-président, Contrôle

Léo Beaudoin  
vice-président,  
Communications

René Lemelin  
vice-président, Systèmes

Claude Ferland  
vice-président, Finances

Jean-Guy Lachance  
vice-président, Crédit

Yvon Lesiège  
vice-président, Support  
à la gestion

Gaétan Bilodeau  
vice-président, Support  
technique

\*Benoît Mailhot  
vice-président, Personnel

Réjean Dufault  
vice-président, Relations  
de travail

Yves Mérette  
vice-président, Marketing

\*En poste depuis le 7 avril 1986

---

## CADRES

## SUPÉRIEURS

Le présent rapport annuel est  
publié par la vice-présidence  
et secrétariat général de la  
Fédération des caisses populaires  
Desjardins de Montréal et de  
l'Ouest-du-Québec.

Siège social  
1, Complexe Desjardins  
Case postale 35  
Succursale Desjardins  
Montréal (Québec)  
Canada H5B 1E7

On peut obtenir des exemplaires  
additionnels en communiquant  
avec la direction Communications  
à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Création graphique:  
Graphème  
Communication-Design

Typographie:  
Typographie M&H Ltée

Impression:  
Atelier des Sourds  
Montréal (1978) Inc.

Photographie:  
Bernard Bohn

Chorégraphie:  
Jennifer Goddard

Danseurs:  
Lise Bernier  
Bernard Chauvreau  
Peter Gaudreault  
Iris Van Wirdum  
Gregory Wolvertom

Dépôt légal  
2<sup>e</sup> trimestre 1986  
Bibliothèque nationale  
du Québec

Litho Canada



Fédération des caisses populaires Desjardins  
de Montréal et de l'Ouest-du-Québec